Rapport d'activités 2019

Point-virgule ASBL

Rue Jules Borbouse, 53A
5170 Bois-de-Villers
www.pointvirgule-asbl.be
N° d'entreprise : 0445 232 869

Une entreprise sociale innovante au service des jeunes et des familles

en situation de vulnérabilité

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 2
I. Présentation générale 6
A. Avant-propos 6
B. Point-virgule ASBL… Un passé, un présent et un avenir 7
C. Un élan vers l'entreprise sociale : changement de paradigme 8
D. Plan stratégique objectif 2020 9
1. Priorités stratégiques nommées par les services 10
2. Chantiers prioritaires issus des échanges dans les équipes 11
3. Les organes de décision internes 12
a) L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration 12
b) Le Comité de Direction élargi 12
4. Les réalisations et actualisations en 2019 14
a) Réactualisation des organigrammes fonctionnels et hiérarchiques 14
b) Les rôles et fonctions des directions et cadres intermédiaires 15
c) Les communications externes 15
(1) Le site internet 15
(2) L'Arrondi Solidaire 16
d) Être à l'écoute des besoins de l'environnement 17
(1) Un soutien social pour l'accompagnement administratif des familles 17
(2) L'accompagnement des stagiaires 19
(3) Un siège administratif qui s'ouvre vers l'extérieur 20
(4) Les formations 20
(5) La parole des jeunes et de leurs proches - VISES 22
(6) Une entreprise qui peut s'appuyer sur d'importants supports 24
(a) Un pôle administratif 24
(b) Un pôle technique 25
(c) Un pôle développement et projets 25
(7) Une entreprise qui considère la convivialité comme un atout 26
(a) Le « 4 Games » 26
(b) La journée entreprise : une nouvelle façon d'entrevoir la journée du personnel 27
II. Trois services agréés par le secteur de l'Aide à la Jeunesse 28
A. Services Résidentiels Généraux 28

1. Section Haute-Pierre 29
a) Les accompagnements 29
(1) Répartition en jours des différents types d'accompagnements 29
(2) Analyse plus qualitative 30
b) La carte des partenaires 31
(1) La carte réseau familles 31
(2) Travail en famille intensifié 31
(3) La carte réseau partenaires thérapeutiques 32
(4) La carte réseau scolaire 32
c) Les points d'attention 2019 33
(1) « Peluche » 33
(2) Le projet éducatif 2019 34
(3) Le camp 35
(4) Les dons 35
(5) Les temps de référence 36
(6) Appel aux bénévoles 37
d) Les projets 2020 37
2. Section l'Horizon 38
a) Les accompagnements 38
(1) Répartition en jours des différents types d'accompagnements 38
(2) Taux d'accompagnement 39
b) Nos méthodes de travail 40
(1) Les Projets Educatifs Individualisés 40
(2) Les temps de référence 40
(3) Une pédagogie créative et accessible 41
(4) Des moments pour être « ensemble » 41
(5) Les camps 42
(6) Les activités nées des expériences du service 42
(a) L'atelier intimité 43
(b) L'autorisation de revoir les projets d'accompagnement 43
(c) La mise en place de nouveaux partenariats 43
c) Les projets 2020 44
B. Service Résidentiel Spécialisé 45
1. La Courte-Echelle 45

a) Les accompagnements 45
b) Un nouvel agrément, un projet éducatif retravaillé en flux tendu 46
c) Nos méthodes de travail 48
(1) Focus 1 : le Code 5 comme outil d'affiliation 48
(2) Focus 2 : précarité et ruralité 50
(3) Focus 3 : liens "houleux" entre médication et consommation et l'impact sur le travail éducatif 51
d) Les points d'attention 2019 53
e) Les projets 2020 54
C. Service d'Accompagnement Socio-Educatif 55
1. Le PAS : Projet Accompagnement Sambreville 55
a) Les accompagnements 55
b) Les points d'attention 2019 55
c) Les projets 2020 57
III. Projets d'Innovation Sociale 58
A. Un service mobile financé par Viva for Live et Cyrys 58
1. Effet Plume 58
a) Projet « Effet Plume » : accompagner des enfants et des adultes à travers leur relation 58
B. La maison solidaire, un projet qui se construit en collectif 59
1. Petit récapitulatif 59
2. Réorientation du projet 60
3. Objectifs visés par le projet 61
4. Concrètement 62

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la mise en œuvre de nos missions et à la promotion de nos valeurs tout au long de cette année.

Merci au personnel, aux membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale de notre ASBL d'avoir fait preuve de confiance, parfois de patience et souvent de bienveillance au regard des multiples modifications qui ont été actées, amenant parfois de l'inconfort.

Merci à l'ensemble de nos partenaires pour la richesse des échanges, l'apport de leur regard, le croisement des savoirs, les rencontres et les soutiens. Merci pour les encouragements qui nous ont permis de passer outre de moments plus complexes et maintenir le mouvement vers une société plus reliante.

Enfin, merci aux jeunes et leurs familles de nous aider à toujours questionner nos pratiques, nous amener à nous améliorer, à sortir d'éventuelles certitudes, merci de nous enjoindre à cultiver le sens de notre commune humanité.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A. AVANT-PROPOS

L'année 2019 se clôturant, nous espérions un peu de stabilité, le temps de se poser et de prendre une profonde respiration en regardant l'avenir, forts du chemin parcouru. Un peu comme si nous avions mérité une accalmie. 2019 fut dense, comme 2018, dans l'attente d'un 2020 en mode plus serein… Mais aujourd'hui, à l'heure de rédiger ces quelques lignes, et pour vous de nous lire, nous ne pouvons être certains que d'une chose : l'avenir est une source indéfinie de surprises.

« La connaissance est une navigation dans un océan d'incertitudes à travers des archipels de certitudes. » Edgar Morin ; Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur (2000)

B. POINT-VIRGULE ASBL… UN PASSÉ, UN PRÉSENT ET UN AVENIR

L'ASBL Point-virgule accompagne depuis plus d'un siècle des enfants et adolescents. Nombre de personnes ont contribué à ses missions, ont promu ses valeurs, les ont fait évoluer au gré du temps qui passe, du contexte socio-économique et culturel. Comme nous le mettions en évidence lors du précédent rapport d'activités, le changement fait partie intégrante de la vie.

Quels que soient les changements, restent l'âme, l'histoire, les raisons pour lesquelles nous existons. Après avoir changé de nom, d'implantation, de modèle de gestion, 2019 ayant tourné sa dernière page du calendrier, Philippe Lesne en tant que directeur général a cédé son siège à Samuel Drion. Voici donc une nouvelle page dans le grand livre de l'ASBL mais quoi qu'il en soit, l'histoire continue, les missions sont remplies, nous continuons notre navigation dans l'océan de l'aide sociale, qu'elle soit centrée sur les jeunes ou qu'elle s'élargisse à leur environnent global.

2019 fut également teintée par de nombreuses modifications dans notre paysage institutionnel donnant lieu à de nombreuses réunions, des débats, des insatisfactions, parfois de la résignation. Le Code de l'Aide à la Jeunesse ainsi que les différents arrêtés spécifiques et les textes quant aux modalités d'application ont été opérationnels, exigeant de l'ensemble des acteurs du secteur une réactualisation de leurs projets qui ne sont alors plus pédagogiques, mais éducatifs. Nous devenons soit services résidentiels soit services d'accompagnement socio-éducatifs.

Ce ne sont que des étiquettes portées aux frontons des services en formes abrégées SRG, SRS, SASE. Mais derrière ces mots qui ne s'énoncent même plus, nous nous questionnons : qu'en est-il de la notion d'accueil, d'accompagnement ? Comment intégrer dans l'adjectif « résidentiel » l'âme des maisons remplies d'enfants qui courent, chahutent, crient, rient et parfois pleurent, comment y intégrer le travail des éducateurs, leurs émotions, les liens, la confiance qu'ils tissent tant avec les jeunes que leurs proches ?

Dire à un enfant qu'il va résider dans un lieu avec des adultes pour prendre soin de lui est bien différent que de lui dire qu'il va être accueilli et accompagné.

Un autre signal émanant du législateur est la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des Sociétés et des Associations (CSA) et portant des dispositions diverses qui entre en vigueur le 1er mai 2019. Cette loi redéfinit les ASBL en tant qu'entreprises avec la soumission au droit général de l'insolvabilité et l'augmentation des responsabilités des administrateurs en cas de faillite. La nouvelle définition de l'association n'interdit plus l'interdiction de poursuivre des activités commerciales et, de manière générale, des activités économiques lucratives.

« Une association est constituée par une convention entre deux ou plusieurs personnes, dénommées membres. Elle poursuit un but désintéressé dans le cadre de l'exercice d'une ou plusieurs activités déterminées qui constituent son objet. Elle ne peut distribuer ni procurer directement ou indirectement un quelconque avantage patrimonial à ses fondateurs, ses membres, ses administrateurs ni à toute autre personne sauf dans le but désintéressé déterminé par les statuts. Toute opération violant cette interdiction est nulle. »

Les temps passent donc, de nouveaux mots s'imposent à notre quotidien, de nouvelles règles, de nouvelles rencontres amènent de nouvelles énergies, nous continuons notre navigation dans l'océan de l'aide sociale et nous restons fidèles à nos valeurs, nos traditions, notre cœur.

C. UN ÉLAN VERS L'ENTREPRISE SOCIALE : CHANGEMENT DE PARADIGME

La mise en œuvre d'un plan stratégique en adéquation avec notre vision et nos valeurs a été un point d'orgue des deux dernières années. 2019 va nous permettre enfin d'évaluer cet outil et de mettre en évidence les liens entre les différents axes stratégiques. L'évaluation s'est effectuée lors du comité de direction élargi avec l'ensemble des coordinateurs, eux-mêmes ayant consulté leurs équipes. La notion d'entreprise à impact, bien que très controversée parmi les membres du personnel, est alors, dans le cadre de cet échange en pleine opérationnalisation. Si chacun est en accord pour considérer que l'ASBL doit se donner les moyens et gérer au mieux ses dépenses afin de développer des projets mis au service de la pérennité et de la qualité de l'accompagnement, l'idée d'une entreprise est encore fort liée aux bénéfices, capitaux et autres éléments du néo-libéralisme. Ces deux perspectives entrent en conflit et amènent des incompréhensions.

La question qui nous est relayée est souvent :

L'identité d'entreprise sociale ne risque-t-elle pas de mettre à mal la perception humaniste (et parfois humanitaire) de nos missions, alors que nous accompagnons un public de plus en plus précarisé ?

Ces éléments remettent en évidence les valeurs promues mais aussi les inquiétudes liées au changement de paradigme et au processus de deuil lié à la perte de l'état providence. Peut-on avoir une optique gestionnaire et être subsidié pour des actions de protection des plus faibles membres de la population ? Comment comprendre que les états eux-mêmes nous demandent de quantifier notre action, d'en apporter les évaluations d'impact, d'efficacité, d'efficience ? Voici ce qui nous est de plus en plus demandé. A travers des appels d'offre, des renouvellements d'agrément, des octrois de projets particuliers, les financeurs, quelles que soient leurs natures, nous imposent un rapport d'impact, une garantie que l'action menée répond bien aux besoins des bénéficiaires et qu'elle soit source d'autonomie et d'affiliation sociétale.

Le fait de « jouer le jeu » nous permet, outre d'être reconnus comme acteurs dans l'aide sociale et donc « subsidiables », de développer notre capital confiance et par la suite de présenter des projets hors des chemins battus, de créer de l'innovation, de soutenir des causes plus alternatives, enfin, toutes ces « pépites » vers lesquelles notre enthousiasme se porte. Si l'action prioritaire est et reste l'accompagnement sur le terrain, elle ne peut, au risque de ne plus avoir les moyens de ses ambitions, mettre de côté et s'opposer aux supports de gestion et de développement de l'entreprise.

Voici donc le paradoxe, pour continuer notre métier, celui qui, au quotidien, nous situe auprès des jeunes et des familles, nous devons accepter d'intégrer dans l'organisation de l'ASBL la notion d'entreprise, non pour quelle prenne le dessus mais bien pour qu'elle se mette au service de ce qui fait sens pour chacun de nous : « accompagner les enfants et adolescents pour qu'ils soient les adultes de la société de demain ».

D. PLAN STRATÉGIQUE OBJECTIF 2020

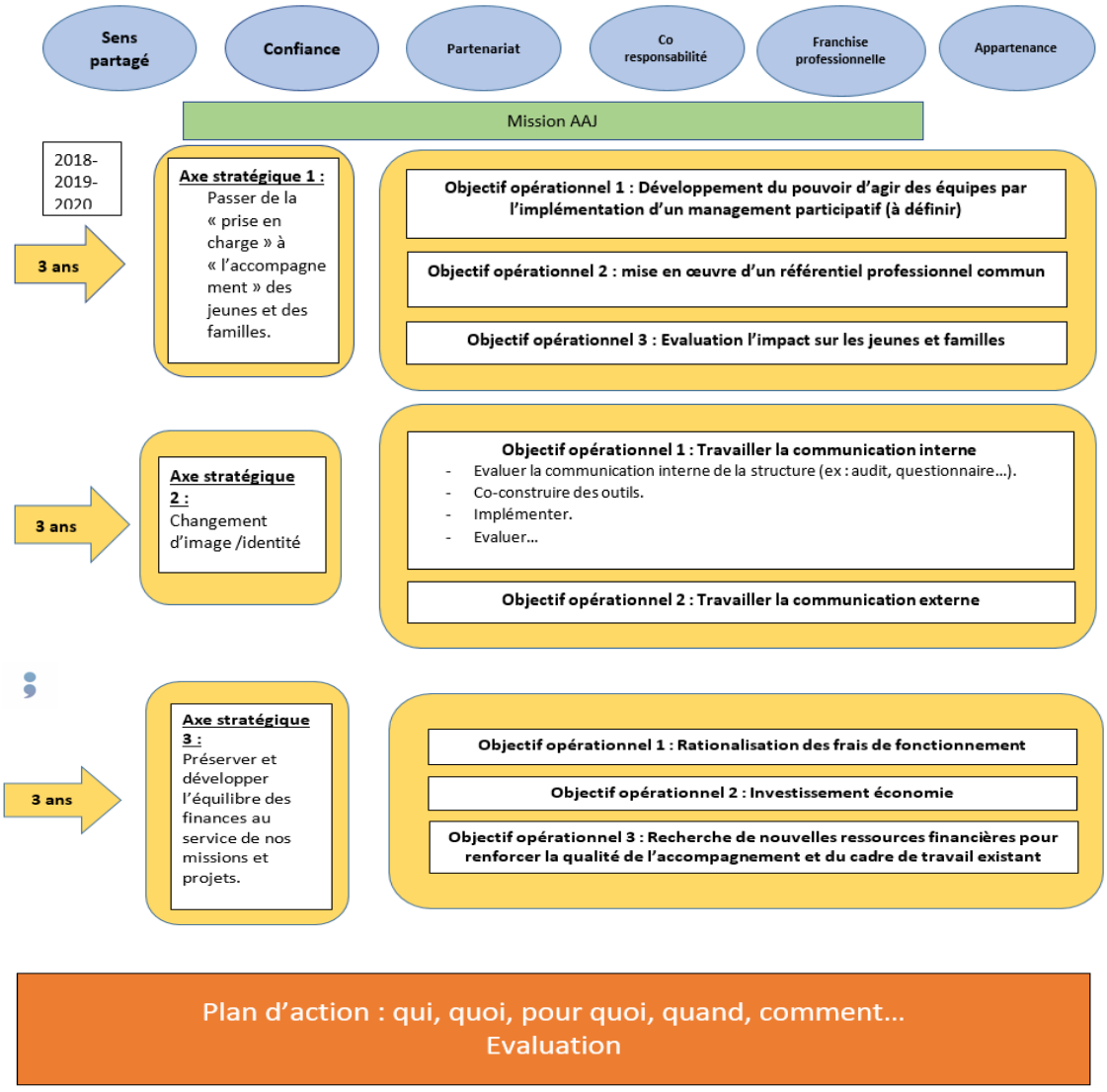

1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES NOMMÉES PAR LES SERVICES

Dans l'axe 1 (évaluation d'impact) : la mesure de l'impact de notre mission est une valeur forte pour l'équipe. Elle souhaite réfléchir à des critères d'évaluation qui mesurent le réel impact, non pas sur la personne et ses affects (VISES), de manière isolée, mais sur la personne et son fonctionnement dans la société, d'un point de vue micro (école, quartier, village…) et macro (insertion socio-professionnelle, réseau d'aide, etc.). Exemple : quel avenir pour les jeunes sortis de l'AAJ ?

Dans quelle mesure les bénéficiaires ont pu intégrer l'aide reçue, en faire quelque chose ? Ne pas répéter les difficultés à travers les générations reste un bon critère également.

Dans l'axe 2 (communication interne) : comment partager les valeurs CONFIANCE et FRANCHISE PROFESSIONNELLE qui sont des perceptions purement personnelles et subjectives. Faire reposer sur l'individu la responsabilité de dire les choses sans tenir compte des conditions dans lesquelles il évolue, quelle que soit sa position institutionnelle et quelle que soit la personne qu'il a en face de lui. Tout ne se résume pas à une question de courage. Toujours dans ce même axe lié à la communication interne, l'adéquation entre les demandes et les réponses apportées est à améliorer. Certes, questionner la réponse apportée et proposer la clarification de la demande nécessite de l'assertivité.

Quels sont les éléments fondateurs de la confiance ? Comment les cultiver afin que les valeurs prônées soient pleinement agies au quotidien tout en prenant en compte la réalité de la relation établie par un contrat de travail ?

Dans l'axe 2 (participation et co-construction) : la participation des parents est valorisée, leurs avis sont pris en compte et ils ont un libre accès aux différents éléments transmis aux mandants tout en donnant priorité à la protection des enfants. Mais, à certains moments, les négociations sont complexes et trouver un dénominateur commun entre l'accompagnement, les observations et les représentations de chacun nécessite de posséder l'art de la négociation et de la patience. Cela peut être source de frustration et de perte de sens.

Comment garder l'enfant et son bien-être au centre de nos missions, ne pas nous épuiser par notre propre exigence de collaboration avec les parents ? Quelles sont les limites du modèle collaboratif ?

Dans l'axe 2 (communication externe) : la communication autour du changement de nom de l'ASBL serait à poursuivre. Sans relancer de nouveau un débat, le réseau identifie assez bien les services, mais ne fait pas toujours le lien avec l'ASBL Point-virgule. Le réseau identifie-t-il correctement nos pratiques ? Un travail dans ce sens ne devrait-il pas être développé ?

Comment rendre visible l'ASBL Point-virgule sans pour cela mettre de l'ombre sur les services ? Comment chacun peut-il être porteur de la double appartenance ?

Dans l'axe 1 (référentiel professionnel commun) : la mise en œuvre d'un référentiel commun n'a pas été commencée. Même si des rencontres transversales ont permis d'aborder des thèmes communs (la mise en autonomie, le travail de référence…), il n'y a pas eu de formalisation commune. Réfléchir sa pratique est important, rédiger des textes fondateurs transversaux l'est tout autant.

Pour les intervenants de première ligne, comment faire le juste arbitrage entre les temps sur le terrain, les temps de recul et les temps de formalisation ?

Dans l'axe 1 (Développement du Pouvoir d'Agir) : après un premier plan stratégique qui fut une découverte pour bon nombre de membres du personnel, la volonté déclarée est d'être partie prenante de son élaboration. L'avis demandé dans le cadre de l'évaluation pourrait être un point de départ pour réécrire le suivant.

Comment construire un plan stratégique qui fédère davantage et qui serait plus en lien concrètement avec le quotidien des travailleurs, en le coconstruisant ?

2. CHANTIERS PRIORITAIRES ISSUS DES ÉCHANGES DANS LES ÉQUIPES

Il serait intéressant qu'un débat ait lieu sur la place du cadre, au sens large. Le cadre est toujours défini (et à raison, nous en sommes convaincus) comme un outil efficace pour permettre de sécuriser, tant les jeunes que les travailleurs. Une énergie très importante est mise, pour élaborer, tenir, évaluer… le cadre et lui donner du sens. Toutefois, comment continuer à développer une certaine créativité, une certaine souplesse, dans le cadre défini ? Quelles sont les balises qui doivent nous alerter si le cadre, à un moment donné, « étouffe » cette capacité à prendre des initiatives, à oser sortir des sentiers battus, à être créatif ? Faut-il seulement s'inquiéter de ça ?

Les équipes souhaitent également se pencher davantage sur le projet éducatif du service et remettre en lumière, à travers des écrits, leurs pratiques tout en profitant pour les requestionner. La revisite des projets éducatifs s'est faite « au pas de charge » et nous avons été très attentifs à rentrer nos pratiques dans les cases imposées. Or chacun de nous, services de l'ASBL Point-virgule, développons notre spécificité, notre identité et avons à cœur de mettre la créativité au service des jeunes et de leurs proches.

Présenter le meilleur de notre travail et la manière dont nous avons appris à apprivoiser les difficultés est source de fierté et donc de motivation. Nous sommes conscients que les conditions nous permettent un accompagnement de qualité et que ce dernier est lié au taux d'encadrement actuel dans les services. Dans ce sens, nous attirons l'attention sur l'importance de maintenir et développer le travail avec les familles, car, au départ de tout accompagnement d'enfant, c'est une histoire familiale qui a tourné au drame.

Comme vous avez pu le découvrir à travers les priorités mises en évidence au niveau du plan stratégique, le lien entre le travail de terrain et le développement de l'ASBL tient à cœur à l'ensemble du personnel. Forts des éléments mis à leur disposition, le souhait pour 2020 est de continuer à développer la participation des équipes, à

pouvoir donner son avis, à poursuivre des espaces de questionnement quant au fonctionnement de la structure, et à profiter de lieux d'interpellation.

Pour que Point-virgule soit l'ASBL de tous, et que cette double appartenance « service-entreprise » soit présente, se fédérer autour du plan stratégique, être acteur de l'évolution non seulement du service mais aussi de l'ensemble de la structure est une demande.

3. LES ORGANES DE DÉCISION INTERNES

a) L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019, le Conseil d'Administration dans son ensemble s'est réuni à quatre reprises. Les différents administrateurs présidés par Monsieur Henry se sont penchés, entre autres, sur les impacts des modifications du cadre légal des agréments de l'ASBL, sur les budgets et évolutions quant aux subventions, sur le plan stratégique, sur les projets en cours et les partenariats avec l'ASBL Saint-Vincent ainsi que sur l'affiliation auprès des fédérations.

Lors du dernier semestre 2019, le Conseil d'Administration a œuvré au recrutement pour le poste de direction générale, au suivi de la procédure, et a analysé les fiches fonctions de l'équipe de direction.

L'assemblée générale s'est déroulée le 11 juin 2020. Les comptes présentés par Monsieur Meunier, directeur administratif, ont été attestés par le réviseur d'entreprise et approuvés sans réserve par l'assemblée.

Il va sans dire que de nombreuses rencontres ont eu lieu hors des conseils afin de mener à bien les différentes modifications tant en interne que issues de l'environnement. Ce qui dénote un réel investissement.

b) LE COMITÉ DE DIRECTION ÉLARGI

Un des premiers éléments que nous avons évalués en 2019 est le fonctionnement du comité de direction élargi nommé entre nous : CODIR.

Le CODIR est composé des trois membres de la direction, des coordinateurs. La responsable développement est invitée permanente. Le CODIR peut s'appuyer sur la présence de la secrétaire.

Après de nombreux débats, nous avons fait appel à un regard extérieur en la personne de Monsieur Luc Peters mandaté par le Centre de Dynamique de Groupe et d'Analyse institutionnelle. En mars 2019, nous nous mettions

d'accord sur le fonctionnement de ce comité et validions la mise en place d'un Comité de Coordinateurs (COCOOR) qui sied en alternance et permet aux quatre coordinateurs(trices) de développer des liens de solidarité favorables à la transversalité des ressources de l'ASBL.

Parallèlement à ces rencontres tous les 15 jours, les trois directions se concertent de manière hebdomadaire.

4. LES RÉALISATIONS ET ACTUALISATIONS EN 2019

a) *RÉACTUALISATION DES ORGANIGRAMMES FONCTIONNELS ET HIÉRARCHIQUES*

Organigramme fonctionnel Point-virgule 2019

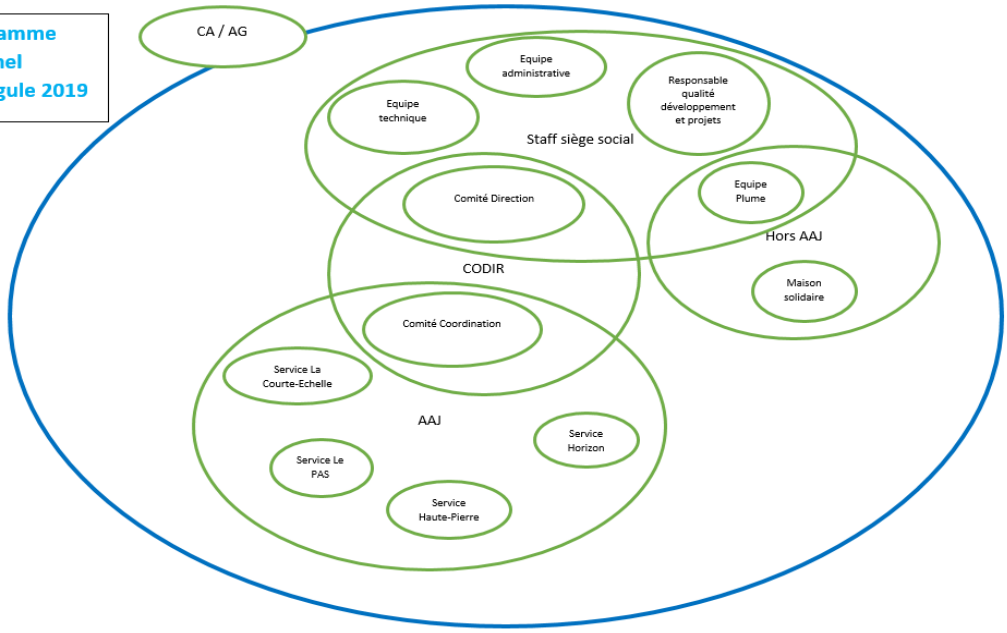

Organigramme hiérarchique Point-virgule 2019

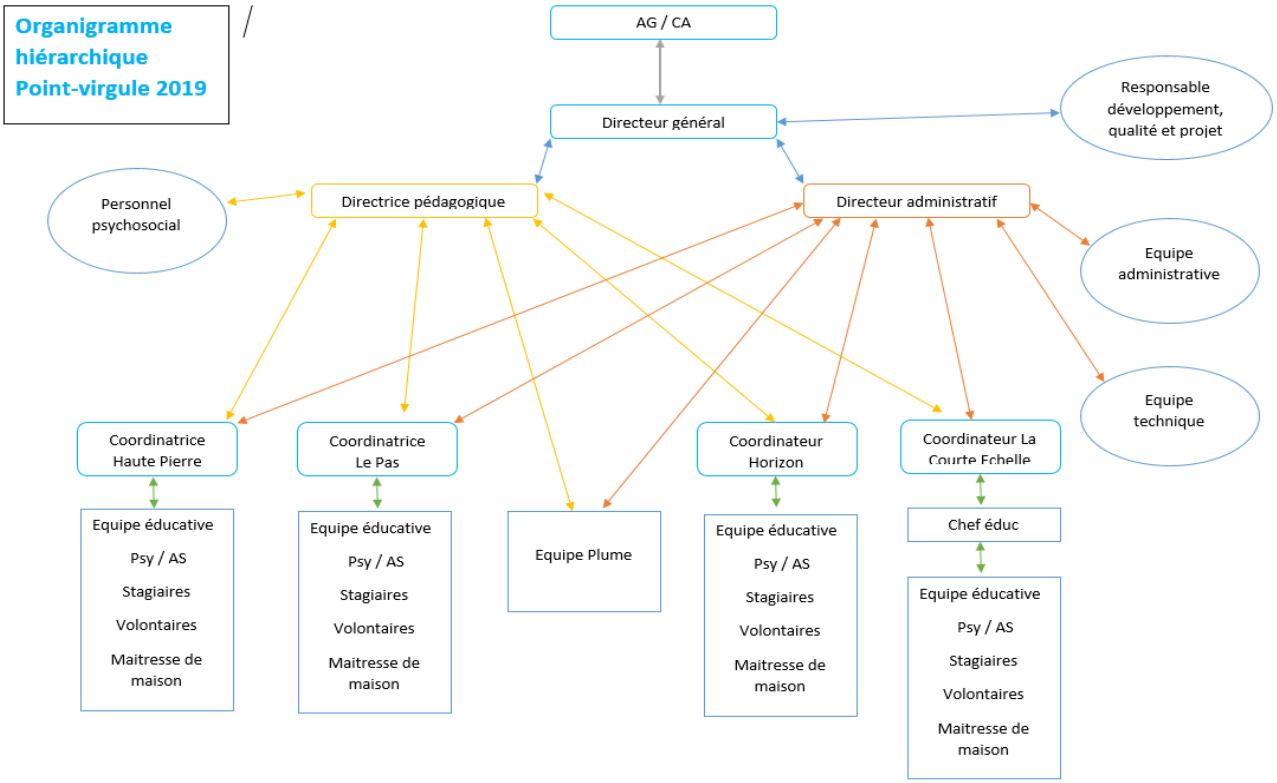

b) LES RÔLES ET FONCTIONS DES DIRECTIONS ET CADRES INTERMÉDIAIRES

La gestion des compétences dans le non-marchand

L'ensemble de cette démarche a nécessité une approche novatrice mettant en évidence les intersections entre les différents acteurs de l'ASBL et la complémentarité des fonctions. La fiche fonction redéfinit le cadre : nomination, hiérarchie, appartenance d'équipe et surtout sa raison d'être. Nous nous sommes inspirés des ateliers « Competentia » afin de redéfinir pour chaque fonction les contributions spécifiques à la réalisation de la mission de la structure. Ce qui augure encore aujourd'hui de nombreuses réflexions et concertations.

c) LES COMMUNICATIONS EXTERNES

(1) LE SITE INTERNET

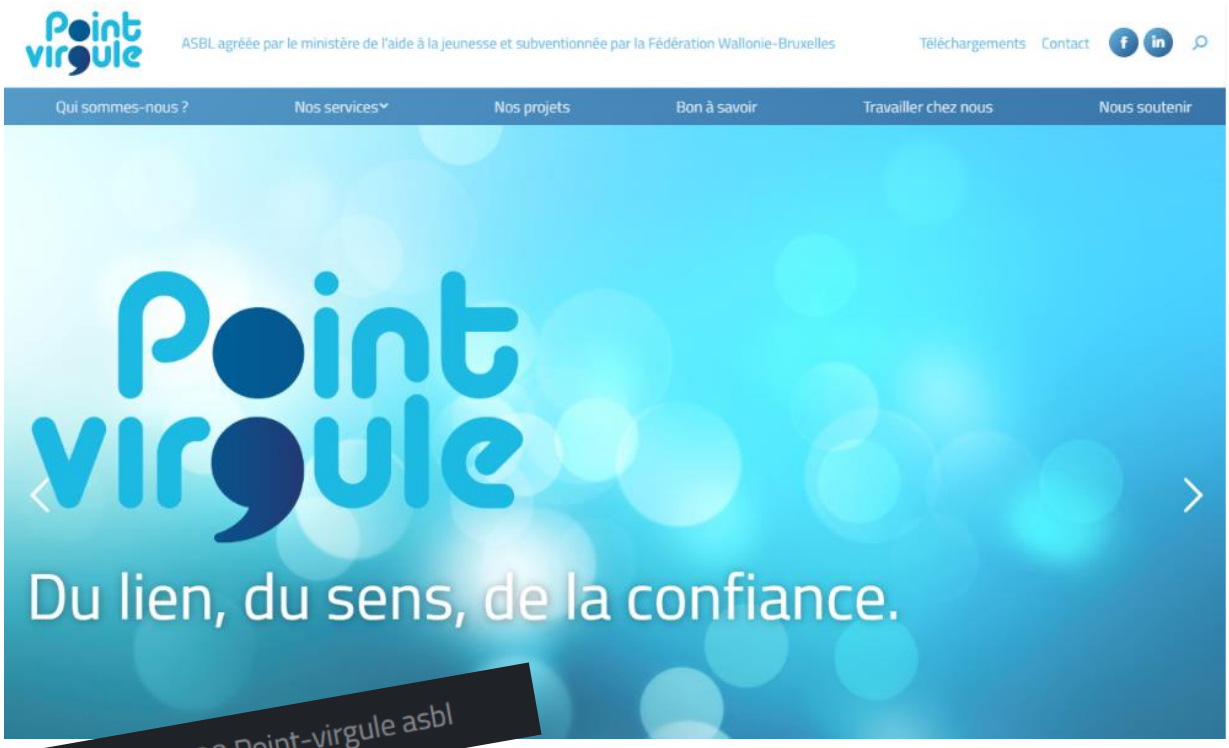

© By Poush – © 2020 Point-virgule asbl

S'il a bien un lieu que toute entreprise doit investir, c'est internet. En effet, toute personne ayant besoin d'informations concernant une entreprise va d'abord interroger les moteurs de recherche. Les différentes offres d'emploi effectuées ont mis en évidence l'utilisation de cet outil. Les candidats peuvent se référer à des éléments concrets. De même, lors des appels à projets, les informations communiquées ou pas peuvent faire la différence pour l'octroi du financement. De même, les jeunes et leurs proches ont la possibilité de « se faire une idée » des lieux d'accueil ou des missions d'accompagnement des services. La communication doit alors être en lien avec les valeurs prônées et faire de ce lieu un réel ambassadeur de la structure. C'est pourquoi nous avons non seulement organisé un groupe de travail interne transversal, mais avons pu profiter d'une formation quant à l'utilisation des médias sociaux et de la nécessaire vigilance concernant l'e-réputation.

Ce domaine met en évidence combien la réalité des entreprises à impact social est en lien avec un environnement mouvant. Le site internet se voulant interactif, il doit sans cesse être réactualisé.

(2) L'Arrondi Solidaire

Initiative née du partenariat entre les « Super commerçants » de Profondeville et Point-virgule, elle s'inscrit complètement dans l'inclusion des services au sein des villages et s'inspire d'une approche valorisant les échanges de proximité.

Les services de l'ASBL ont une attention particulière afin d'éviter toute stigmatisation des enfants qu'ils accueillent ou familles qu'ils accompagnent.

Aussi, cette volonté de discrétion a bien souvent un revers à sa médaille. Le voisinage et les commerçants de proximité n'ont pas connaissance de services d'Aide à la Jeunesse auprès d'eux. Bien souvent, ils nous associent à des internats. De même, le secteur de l'Aide à la Jeunesse est encore associé aux « enfants du juge » ou à un orphelinat.

Cette action de communication a permis, tout en recueillant un financement dédié à la construction d'une plaine de jeu à Anhée, de faire connaitre un secteur discret mais au combien important pour soutenir les plus fragiles membres de notre société : les enfants. Nos recherches de financement sont toujours en cours pour clôturer ce beau projet.

d) Être à l'écoute des besoins de l'environnement

(1) Un soutien social pour l'accompagnement administratif des familles

En septembre 2018, l'ASBL a fait le choix d'engager une assistante sociale en sus du cadre subventionné pour les fonctions psycho-sociales.

Nous observions en effet de plus en plus de familles dans d'importantes difficultés financières avec des démarches auprès des services d'aide sociale de plus en plus complexes. Venant s'additionner à ce premier constat, une révision du cadre des subventions liées aux accompagnements individuels a nécessité une grande vigilance et un accompagnement accru des familles. Le Décret code est venu entériner des obligations telles que, par exemple, la mise en œuvre d'un dossier médical global, la vérification des assurances maladies et la priorité de collaborer avec des partenaires médicaux conventionnées. Bref, chacun des secteurs se retranchait derrière le « ce n'est pas de notre responsabilité » et renvoyait les bénéficiaires (qui du coup ne bénéficient plus) vers d'autres instances.

Le placement est souvent le couperet ultime de la paupérisation et vient réduire à néant toute motivation au changement.

Le secteur de l'Aide à la Jeunesse, il est vrai, a souvent été le dernier recours pour octroyer des soins paramédicaux ou autres. Le Décret code souligne tant la responsabilité des parents à se mettre en ordre pour jouir de leurs droits (CPAS, mutualités, allocations familiales…) que son aspect complémentaire et surtout supplétif à l'aide sociale générale.

Les familles que nous accompagnons sont donc très souvent dans un grand sentiment d'impuissance face à la machine administrative et abandonnent les démarches, se retrouvant alors sans couverture d'assurance médicale, avec des dettes et ne sachant vers qui se tourner. Certes, des choix ont été malheureux mais quel est l'intérêt de définir toute une population comme des « surnuméraires » ?

L'apport du regard social est également primordial dans l'accompagnement des de grands adolescents. Une fois s'approchant de leur majorité, les jeunes sont peu préparés aux démarches administratives inhérentes à leur statut de majeur. L'accompagnement éducatif doit souvent être multimodal, développer sans cesse de nouvelles compétences afin d'apporter le soutien nécessaire à l'affiliation sociale de ces jeunes. Là encore, la spécificité du regard d'un(e) assistant(e) social(e) nous semble essentiel.

Nous nous félicitons donc d'avoir anticipé ces difficultés et de permettre aujourd'hui un accompagnement de qualité auprès des jeunes et des familles. Etant donné la complexité des matières, nous avons également organisé des rencontres transversales autour des frais individuels afin d'échanger les trucs et astuces mis en œuvre par les différents acteurs institutionnels et ainsi tenter de répondre au mieux aux besoins des jeunes, tout en respectant le cadre légal.

Les rencontres « frais individuels »

En septembre 2019, nous pouvions aborder l'application de l'Arrêté relatif aux subventions et interventions pour frais individuels. Quelques mois de recul ont mis en évidence des modifications quant à notre fonctionnement, des difficultés nouvelles et des pratiques innovantes issues des services. Aussi, nous avons pris le parti d'organiser des rencontres afin d'échanger sur les ressources développées et les chemins de traverse employés afin de permettre aux enfants et adolescents que nous accompagnons de recevoir les soins de santé mais aussi des réponses aux souffrances psychiques ; de l'accompagnement individualisé thérapeutique.

En 2015, nous avions réfléchi au sein des différents services aux nécessaires accompagnements des familiers afin de leur permettre de garder leurs droits en termes de soins de santé et autres. Nous avions alors mis en évidence l'importance d'un poste d'assistant social afin d'effectuer les démarches auprès des familles (accès à l'aide sociale de première ligne, accès au logement, dossier médical global, les mutuelles et l 'assurance complémentaire) sachant que lorsque les besoins primaires ne sont pas rencontrés, il est complexe de rester disponible à des interventions socio-éducatives basées sur les besoins des enfants (sécurité, stimulation, structure).

La plupart des jeunes que nous accueillons sont issus de structures familiales en grande difficulté financière et dans de fréquents malentendus face aux structures étatiques de première ligne amenées à leur accorder des aides sociales. Les uns et les autres se renvoyant souvent la balle.

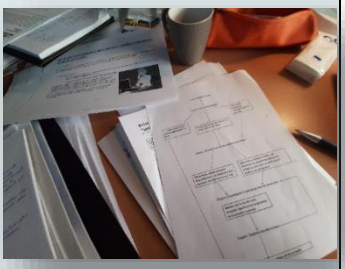

Voici quelques exemples qui vous permettront de mieux percevoir les complexités rencontrées :
Fratrie Horizon : absence des parents, absence de tuteurs
Situation de précarité en ruralité
Courte-Echelle : couple parental en grande difficulté vivant au confins du sud de la province, dans un petit village sans grande structure de soutien social.

Ces réalités créent des ressentiments, de la colère, non seulement chez les jeunes, leurs proches, mais également chez les intervenants qui sont placés face à des voies sans issue et doivent sans cesse tracer de nouveaux sentiers pour maintenir le lien de confiance si important dans leur accompagnement.

Une première rencontre a eu lieu en octobre 2019. Les objectifs de ces réunions y ont été validés :

- Croiser nos informations et recenser les difficultés rencontrées
- Mettre à jour des pistes alternatives expérimentées, partager de bons tuyaux
- Évaluer la nécessité de modifier nos « bonnes vieilles habitudes »

Nous y avons abordé les obligations telles que l'assurance complémentaire des mutuelles, l'orientation des familiers vers la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité, les suivis thérapeutiques et le remboursement de certains frais de psychothérapie ainsi que la mise en place d'un réseau de proximité. Nous nous sommes également accordés quant à l'organisation interne pour le paiement des loyers pour les jeunes en autonomie ou la rétribution des subsides pour les jeunes séjournant auprès de familiers.

Ces rencontres permettent de faire le lien entre les réalités des jeunes accompagnés, le service administratif et les différents acteurs sociaux de l'ASBL. Elles visent à mettre le collectif à la recherche de solutions innovantes, d'accroître le réseau, d'être un soutien les uns pour les autres car les situations des familles étant de plus en plus complexes et liées aux problématiques socio-économiques, le sens du travail est parfois bien mis à mal.

Dans le courant de l'année 2019, un comité de réflexion a donc été mis en place afin de réfléchir à nos fonctionnements internes mais aussi afin d'échanger et d'anticiper les changements et les différents impacts que cette nouvelle circulaire peut avoir. Début 2020, nous avons introduit une demande pour un appel à projet « Bien dans sa tête, bien dans son corps ». Ce budget va nous permettre de mettre en place des suivis alternatifs ou l'engagement d'une référente corporelle pour certains jeunes qui ne sont pas en ordre de mutuelle et pour lesquels une mise en place de suivi thérapeutique n'est actuellement pas possible, cela étant une des conséquences de la nouvelle circulaire.

(2) L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

L'accompagnement des étudiants stagiaires est un enjeu important pour notre ASBL. Il s'agit de participer à la formation des éducateurs spécialisés, des assistants sociaux, des psychologues… de demain et de mettre en évidence la richesse du travail dans l'Aide à la Jeunesse. Aussi, afin d'améliorer le processus, les Services Résidentiels Généraux ont pris l'optique de former des tuteurs au sein des équipes et permettre un accompagnement du début à la fin des stagiaires éducateurs par les professionnels de nos services.

Sur l'année 2019, les éducateurs ont accompagné dans leurs stages 12 étudiants. 5 étudiantes assistantes sociales (toutes des filles) ont accompagné Delphine et Marie (nos deux AS) dans leurs missions et Christophe, le psychologue du Service Résidentiel Général a participé à la formation d'une étudiante.

En tout, 18 étudiants ont pu s'immerger dans le domaine de l'Aide à la Jeunesse à travers nos services.

Un grand merci à tous ceux qui y ont contribué. Nous espérons avoir contaminé ces étudiants et qu'ils envisagent le secteur de l'AAJ comme une orientation professionnelle positive.

(3) Un siège administratif qui s'ouvre vers l'extérieur

Il s'en passe des choses au sein de notre siège social !

En effet, depuis sa construction et le déménagement du pôle administratif au centre de Bois-de-Villers, nous accueillons davantage de visiteurs.

Bénéficiant d'une nouvelle infrastructure et de nouveaux locaux, des formations, des réunions diverses, les assemblées générales et les journées du personnel sont organisées au sein de ce nouveau bâtiment.

En termes de communication interne, les réunions destinées au personnel affecté au siège social (personnel administratif, personnel technique, référentes corporelles du projet Effet Plume, la Responsable Développement et Qualité ainsi que les 3 directions) ont été mises en place en 2019, et ce, afin de fluidifier la communication et partager les informations circulant au sein de l'ASBL.

Ces réunions mensuelles jusqu'alors étaient inexistantes et ont lieu telles les réunions d'équipes dans les services.

En termes de communication externe et étant soumis au RGPD, du triage et de l'archivage ont été mis en place afin d'être dans les clous de cette réglementation. En effet, tant au niveau des dossiers des jeunes, des dossiers du personnel et des stagiaires, mais aussi au niveau des coordonnées des sous-traitants et des fournisseurs, tous ces documents ont dû être triés.

Une déchiqueteuse fut acquise et est au service de toutes les équipes au sein du siège social pour la destruction des documents qui ne peuvent être conservés.

Les locaux étant vastes, ils sont mis à disposition d'autres équipes ou pour des rencontres telles que les réunions de fédération, SyPa… Ce qui nous donne parfois l'image d'une fourmilière.

(4) Les formations

Les formations collectives mises en œuvre en 2019 ont été fortement impactées par des difficultés organisationnelles et les restructurations du Fond social de formation pour le secteur des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes, le canevas - plan de formation 2019 n'ayant pu être introduit qu'en septembre. Néanmoins, sur les derniers mois de l'année, nous avons pu clôturer la formation sur le Développement du Pouvoir d'Agir et ainsi

répondre favorablement à un point du plan stratégique. L'accompagnement méthodologique de l'équipe mobile « Effet Plume » a également été mis en œuvre. Pour l'ensemble des formations qui avaient été validées pour et par l'ensemble du personnel, nous avons dû reconduire ces formations sur 2020 et même les programmer sur 2021.

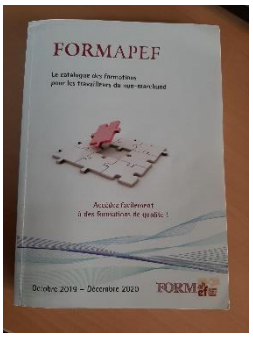

Néanmoins, les membres du personnel ont été encouragés à se référer au catalogue de formation FORMAPEF qui offre un panel de formations tant liées à la santé et la sécurité au travail, aux relations internes de travail, aux relations avec le public bénéficiaire, aux outils de gestion pour les organisations non-marchande ainsi qu'aux méthodes et outils d'intervention.

De plus, notre secteur jouit de services reconnus et subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles tels que le CEFORM, le CFIP, Synergie, ATOUTs et SEPts-j avec lesquels nous collaborons volontiers.

Quoi qu'il en soit… pour 73 membres du personnel (nombre cumulatif de travailleur inscrits au registre général du personnel), 56 personnes ont suivi des formations en 2019. Cela représente en terme horaire 814 heures prestées en tant que formation sur un total de 82.458 heures effectivement prestées. Nous pouvons donc constater que malgré les difficultés liées à la mise en œuvre du plan de formation, près de 10 % des heures prestées ont été mises à disposition d'un processus formatif.

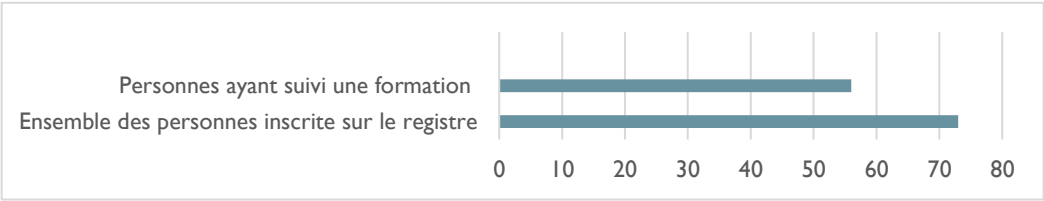

En plus de ces zones pour penser notre pratique, améliorer nos méthodes, des rencontres entre disciplines, entre services d'un même secteur géographique ou mettant à l'honneur l'intersectorialité ont également leur fonction : s'ouvrir à d'autres pratiques, se ressourcer, prendre du recul quant à son vécu professionnel. Citons à ce titre deux lieux appréciés par les équipes que sont SyPa et Dinaji.

SyPa
Synergie Participation Namur

L'ASBL « SYPA » (**Sy**nergie et **Pa**rticipations) regroupe l'ensemble des services agréés du secteur de l'**Aide à la Jeunesse de l'Arrondissement Judiciaire de Namur-Dinant, division Namur** et cela depuis 23/11/1989. (parution au moniteur le 30/8/1990)

Dinaji ➡ C'EST QUOI ?

➔ le collectif formé par l'ensemble des équipes des services privés et publics du Secteur de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement de DINANT.

Dinaji ➡ C'EST QUI ?

➔ Nous toutes et tous. Les travailleurs de l'AAJ arrondissement DINANT.

(5) LA PAROLE DES JEUNES ET DE LEURS PROCHES - VISES

Un des enjeux mis en lumière par notre vision fut la participation des jeunes et leurs proches non seulement dans l'accompagnement individuel (qui les concerne donc au premier chef) mais aussi dans l'évolution globale de notre manière d'appréhender nos missions.

Avoir en ligne de mire l'amélioration des pratiques nécessitait de prendre avis auprès d'eux. Nous avons alors pris appui sur le projet VISES (Valorisation de l'Impact Social des Entreprises Sociales) afin de recueillir l'avis de jeunes et de familles sur notre manière de les considérer comme acteurs et d'entrevoir notre accompagnement.

Cette démarche faisait également écho aux nouveaux cadres d'agrément des services et l'implémentation d'une évaluation continue de nos pratiques.

L'étude avec un support issu de la SAW-B (acteurs d'une alternative d'économie sociale) a porté sur une question :

Proposition de question évaluative
1. Comment le jeune et son entourage vivent-ils le travail sur le mandat ?
2. Comment est perçu la relation entre les mandants et les travailleurs de l'POINT-VIRGULE ?

L'évaluation dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Avant le CODE

Qualitative: consigne officielle … cadre laissé à l'interprétation, pas d'accompagnement méthodologique

Quantitative: contrôle ayant un impact sur les subsides et la pérennité des projets

Après le CODE

- A travers le **conseil éducatif** annuel par service sur base de :
  - Droit des personnes
  - Accès à la parole
  - Personnalisation de l'accompagnement
  - Projet éducatif
- A travers une **évaluation de la pratique** par service bisannuel à transmettre au pouvoir subsidiant

- **Continue**, suivi du nombre d'accompagnements au regard du nombre de prises en charge subsidiées. Relevés hebdomadaires ou mensuels en fonction des services.

Bénéfices de la démarche.

- Les jeunes et leurs proches ont des choses à dire. Ils sont intéressés par l'évaluation.
- Nous devons adapter notre langage car ce dernier a tendance à cristalliser les endogroupes.
- La valeur de l'accompagnement se situe au niveau de la rencontre humaine « jeune-parent-intervenant ».

- Modification des croyances: « non, on ne va pas les emm.. en leur demandant leur avis! »
- Les collègues ont le même sens des valeurs que nous.
- La participation, c'est top, nous avons pu construire ensemble un outil qui fait sens.
- Evaluer en partenariat, c'est mieux accompagner les jeunes et leur famille.

Cette démarche est encore aujourd'hui active car l'évaluation continue est en construction avec les différentes équipes et maintien l'importance de la parole des jeunes et leurs proches.

(6) UNE ENTREPRISE QUI PEUT S'APPUYER SUR D'IMPORTANTS SUPPORTS

(a) UN PÔLE ADMINISTRATIF

Point-virgule bénéficie d'un pôle administratif, composé d'une économe et d'une secrétaire, avec pour hiérarchie en amont, la direction administrative. Ces deux fonctions, à la position centrale au sein du siège social, viennent en support aux différents services de l'ASBL ainsi qu'aux directions. Par leurs tâches quotidiennes et leur participation à certains groupes de travail, ces postes restent une aide non négligeable aux projets des services et de Point-virgule.

Lors de cette année, nous avons accueilli un nouvel agent administratif qui a pour mission de remettre un peu de légèreté, de donner une note de douceur aux petites poses que l'on s'octroie… et qui fait l'unanimité des enfants qui le croisent : Rhadja.

Les activités du pôle administratif se composent des missions suivantes :

- Aide à la comptabilité des services et de leurs budgets ainsi qu'aide à la comptabilité de manière générale à l'ASBL ;
- Gestion et mise à jour des dossiers des jeunes ;
- Gestion des mutuelles ;
- Le suivi des divers paiements, tant pour le quotidien des jeunes que pour les fournisseurs ;
- Contacts et liens étroits avec l'Administration pour la récupération des divers frais (spéciaux et médicaux) ;
- Suivis administratif et financier des différents codes (paiements codes 5 et 9) ;
- Gestion et mise à jour des dossiers du personnel ;
- Vecteur communicationnel tant interne qu'externe ;
- Soutiens administratif et rédactionnel : réalisation des différents courriers sortants, PV de réunion… ;
- Gestion du site internet ;
- …

Ces deux fonctions, bien que différentes du fait de leurs attributions, sont liées et complémentaires.

(b) UN PÔLE TECHNIQUE

Intégrée dans une équipe mobile lors des chantiers plus importants ou ayant pour ancrage un service, les trois ouvriers du pôle technique ont pour mission de maintenir, voire d'améliorer, les lieux d'accueil des jeunes. Ils participent à la vie quotidienne et sont souvent invités à apporter de l'aide aux équipes éducatives lors de livraisons, de trajets pour les courses… Bref, l'aspect technique peut vraiment être vaste : entre les bâtiments, les obligations administratives en terme de contrôles divers, la vigilance en collaboration avec le conseiller en prévention pour la sécurité des travailleurs qui impacte en fait la sécurité de tous, les vastes jardins, les envies des jeunes et parfois des équipes (qui sont très créatifs…).

Nous sommes également attentifs aux conditions de vie des jeunes en famille. Parfois, Jacques, Bruno ou Jean-Marc peuvent aider un membre de l'équipe du Service d'Accompagnement à « mettre un bon coup » dans une maison laissée « dans son jus » pendant trop de temps. Vivre dans un environnement positif est un levier que nous devons utiliser en partenariat avec une famille pour repartir sur des bases suffisamment bonnes.

(c) UN PÔLE DÉVELOPPEMENT ET PROJETS

La notion d'entreprise sociale a nécessité de revisiter les fonctions vitales pour l'ASBL. La démarche « qualité », les différentes recherches de financement afin de se donner les moyens de développer de l'innovation sociale, se faire connaître des entreprises locales, analyser les processus internes et participer à la mise en œuvre du plan stratégique : voici quelques tâches qui ont été prises en charge par Emilie, qui a incarné la fonction de chargée de projet d'une part puis, en deuxième temps, de responsable développement et qualité.

La mise en œuvre de projets « hors AAJ » est un défi certes enthousiasmant mais très complexe. Souvent, nous sommes amenés à penser nos pratiques selon des automatismes, nous aimons voyager sur rail. Sortir des sentiers battus nécessite d'utiliser des grilles d'analyse, des méthodes au départ issues du secteur marchand, mais qui, aujourd'hui sont aménagées afin de répondre au besoin des entreprises à impact social. Le choix et l'utilisation de ces outils ne se fait pas au hasard. Cela nécessite une connaissance globale des organisations et de nombreuses rencontres dans et hors du secteur social.

(7) UNE ENTREPRISE QUI CONSIDÈRE LA CONVIVIALITÉ COMME UN ATOUT

(a) LE « 4 GAMES »

Une petite cellule composée de différents membres de Point-Virgule s'est créée cette année et a organisé l'après-midi « 4Games ». La volonté des organisateurs était de rassembler les jeunes des différents services pour leurs permettre de passer un après-midi à jouer ensemble à des jeux de société. Cette première édition fut organisée le 6 décembre, ce qui a permis, en plus de l'animation, d'avoir la visite du grand Saint-Nicolas et de partager des crêpes en guise de goûter.

Les jeunes du service Haute-Pierre semblaient ravis au retour de cette activité. Ils ont pu dire aimer les jeux et l'ambiance proposée mais également faire connaissance et échanger avec les jeunes des autres services. Ils sont en tout cas demandeurs qu'une après-midi comme cela se reproduise à l'avenir. C'est également le retour des services de l'Horizon et de la Courte-Echelle. Le soutien des adolescentes du SRS a été particulièrement apprécié. Elles ont pu montrer le meilleur d'elles-mêmes et mettre en évidence leurs ressources relationnelles avec les enfants des autres services.

Ce fut également l'occasion de rencontrer le grand Saint et ainsi clôturer cette belle journée par des friandises. Petits et grands ont beaucoup apprécié.

(b) LA JOURNÉE ENTREPRISE : UNE NOUVELLE FAÇON D'ENTREVOIR LA JOURNÉE DU PERSONNEL

Une fois par année, vers décembre, nous sommes dans l'obligation d'assister à l'AG du personnel. C'est un temps formel, avec présentation de diverses infos inhérentes à l'ASBL et au secteur ainsi que des comptes annuels.

Mais nous avons également mis en place la journée du personnel, une fois par année également, vers le mois de juin. Cet évènement a lieu au sein des équipes à tour de rôle, et en 2019, c'est l'équipe du siège social qui s'en est chargé. À savoir le personnel administratif, technique et les référentes corporelles.

Cette rencontre informelle et non obligatoire se voulait légère et basée sur le plaisir d'être ensemble. Des ressources en interne ont été activées afin d'être raisonnables au niveau du budget.

En effet, c'est ainsi qu'un accordéoniste, une chanteuse, une photographe et une personne chargé du fond musical ont été recrutés au sein de nos équipes éducatives.

L'équipe du siège social avaient concocté un buffet apéro et réservé un foodtruck de pâtes en guise de repas pour cette journée.

Quoi qu'il en soit, la convivialité était au rendez-vous !

II. TROIS SERVICES AGRÉÉS PAR LE SECTEUR DE L'AIDE À LA JEUNESSE

A. SERVICES RÉSIDENTIELS GÉNÉRAUX

Le service résidentiel général est organisé en deux sections autonomes agréées afin d'accueillir collectivement des enfants nécessitant une aide hors de leur milieu de vie. Chaque section effectue des activités éducatives et organise un encadrement éducatif d'un total 36 enfants (répartis en 15 Haute-Pierre et 21 Horizon) et adolescents de deux ans et demi à dix-huit ans (vingt ans sur mandat SAJ dans le cadre d'accompagnement en logement autonome).

Dans le cadre de l'hébergement, nous disposons d'un grand nombre de chambres individuelles permettant de répondre favorablement à l'accueil tant de filles que de garçons. La section autonome de L'Horizon a la particularité d'intégrer dans ses murs deux kots de pré-autonomie pour adolescent(e)s ainsi que d'un espace dédié aux enfants de deux ans et demi à 7 ans, l'espace « Noziro ».

L'hébergement hors du milieu familial, l'accompagnement socio-éducatif de jeunes en autonomie et la mise en œuvre de programme de réintégration des enfants dans leur milieu de vie sont des missions pour lesquelles nous sommes mandatés. L'arrondissement de Namur, districts Namur et Dinant ont mis en évidence dans leurs diagnostics sociaux l'importance de lieux d'accueil ainsi que le soutien pouvant être apportés aux parents fragilisés.

La problématique de la précarité des familles, problématique aggravée par des difficultés de mobilité dans les zones rurales nous amènent à proposer des projets éducatifs au service des jeunes qui nous sont confiés, mais aussi en soutien aux parents aux familles et familiers, et ce en collaboration avec les services de première ligne.

La place des liens familiaux est considérée à travers le prisme des besoins de l'enfant. C'est pourquoi nous sommes très attentifs à l'aide apportée aux parents et à la fratrie d'enfants hébergés dans le service.

Il est en effet rare que la mesure d'écartement du milieu familial soit du fait de l'enfant. C'est l'ensemble du contexte familial dans lequel l'enfant a pu se développer qui est à prendre en considération, et ce si possible en partenariat avec l'enfant, l'adolescent et ses proches.

1. SECTION HAUTE-PIERRE

a) LES ACCOMPAGNEMENTS

(1) RÉPARTITION EN JOURS DES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS

X : Présence dans le service
5 : Accompagnement chez des familiers de courte durée (avec prise minimum de deux repas journaliers ; ces journées donnent lieu à une restitution des subsides liés aux charges alimentaires de l'enfant ou de l'adolescent)
3 : Camps organisés hors du service (camps scouts, stages avec hébergement…)
8 : Classes de dépaysement
M : Accompagnement des enfants et adolescents chez leurs familiers dans un projet de réintégration familiale
9 : Accompagnements d'adolescents à partir de 16 ans (moins par dérogation) dans un appartement supervisé, extérieur au service

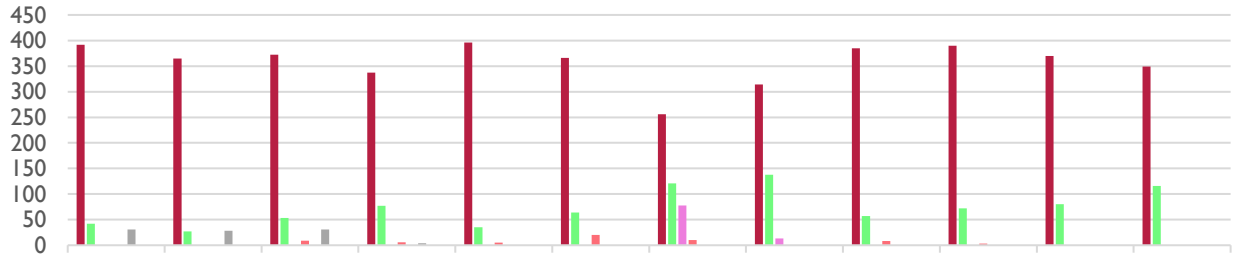

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Présences (X)	392	365	372	337	396	366	256	314	385	390	370	349
Code 5	42	27	53	77	35	64	121	138	57	72	80	116
Code 3	0	0	0	0	0	0	78	13	0	0	0	0
Code 8	0	0	9	6	5	20	10	0	8	3	0	0
Code M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Code 9	31	28	31	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospi (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fugues (7)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(2) ANALYSE PLUS QUALITATIVE

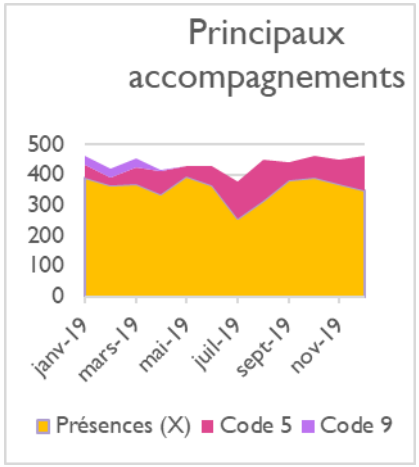

Les principales missions sont l'accueil dans le service, la réintégration familiale et l'accompagnement en kot supervisé.

Sur les 15 enfants et adolescents habituellement accompagnés, 80% le sont dans l'hébergement.

Nous devons également constater que sur l'année 2019, nous n'avons pas eu de fugue ni d'hospitalisation. En avril 2019, nous avons finalisé l'accompagnement d'un adolescent en kot jusqu'à sa majorité après 10 années dans le service, ce qui fut pour le service une expérience pleine d'émotions. Ayant choisi de rester à proximité de Haute-Pierre, cet adolescent est resté très en lien avec les éducateurs et les jeunes. Ainsi, il a pu rétrocéder son expérience à d'autres jeunes et leur redonner espoir en la suite de leur parcours.

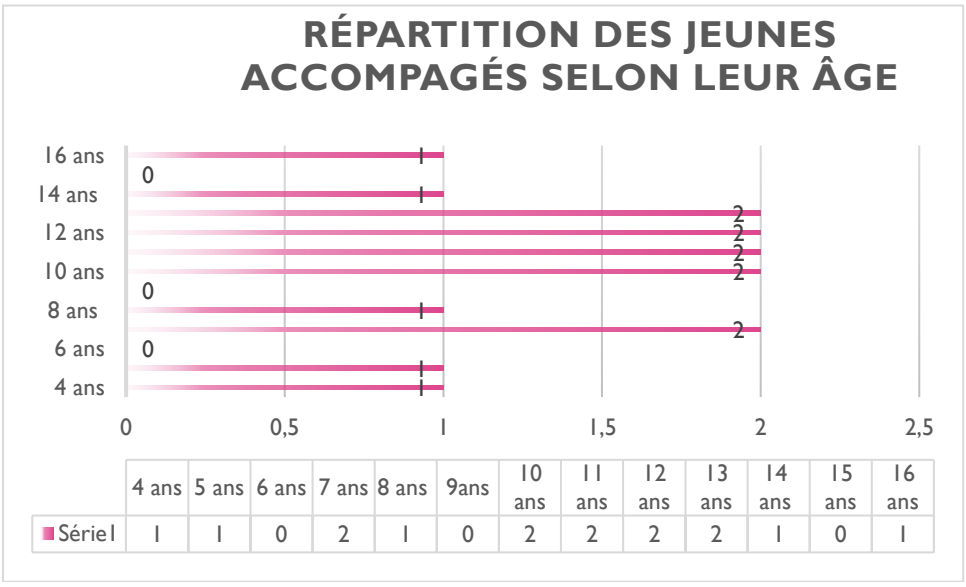

	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans
Série1	1	1	0	2	1	0	2	2	2	2	1	0	1

Le groupe est composé d'une majorité de pré et jeunes adolescents. Dont deux fratries de deux adolescentes et d'une fratrie de trois.

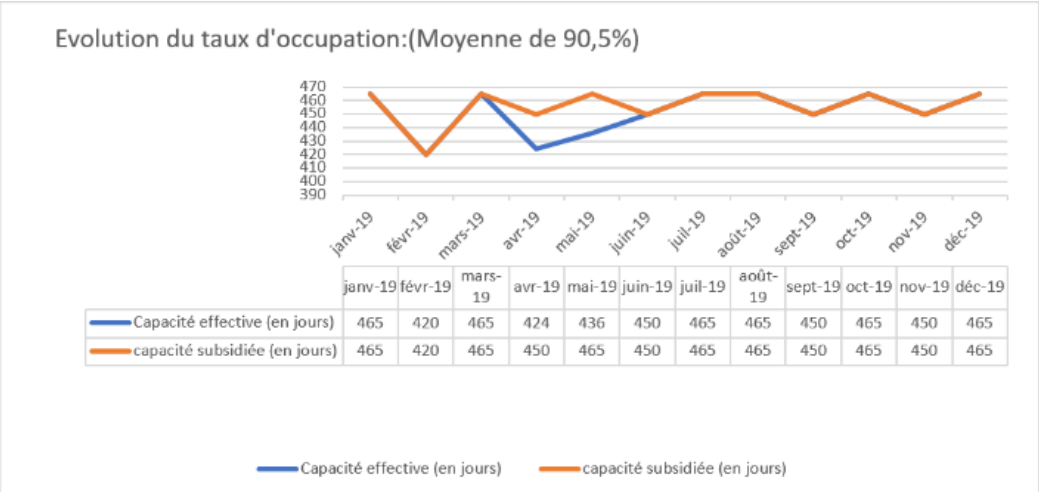

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Capacité effective (en jours)	465	420	465	424	436	450	465	465	450	465	450	465
capacité subsidiée (en jours)	465	420	465	450	465	450	465	465	450	465	450	465

Au regard de nos subventions, nous avons répondu à nos missions. En avril 2019, nous avons donc eu un jeune sortant et ce n'est que fin mai qu'une admission a été effective. Cet entre-deux a légèrement impacté notre taux d'occupation.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble des enfants que nous accueillons s'inscrivent dans un réseau de partenaires. Ne dit-on pas que pour faire grandir un enfant, il faut tout un village ?

b) La carte des partenaires

(1) La carte réseau familles

Compte tenu de la répartition géographique des familiers avec lesquels nous travaillons (Cf. Carte Réseau ci-dessous), cet investissement du travail familial représente un coût non négligeable en termes de ressources humaines. Le travail, idéalement effectué en co-intervention (éducateur référent et psychologue ou assistante sociale), doit parfois être effectué de façon individuelle et ne permet pas toujours de bénéficier de regards croisés tels que nous souhaiterions pouvoir le faire.

(2) Travail en famille intensifié

Dans le cadre du Développement du Pouvoir d'Agir et du renforcement de la participation des jeunes et de leurs familiers dans la conduite de leur projet, l'équipe du service Haute-Pierre a mis de l'énergie à investir le travail en famille. Ainsi, la fréquence des entretiens en famille a été renforcée. Nous nous rendons désormais systématiquement en famille pour évaluer les retours en période de vacances scolaires afin de soutenir la famille dans l'accueil de son/leurs enfant(s) et d'échanger avec eux sur les éventuelles difficultés rencontrées.

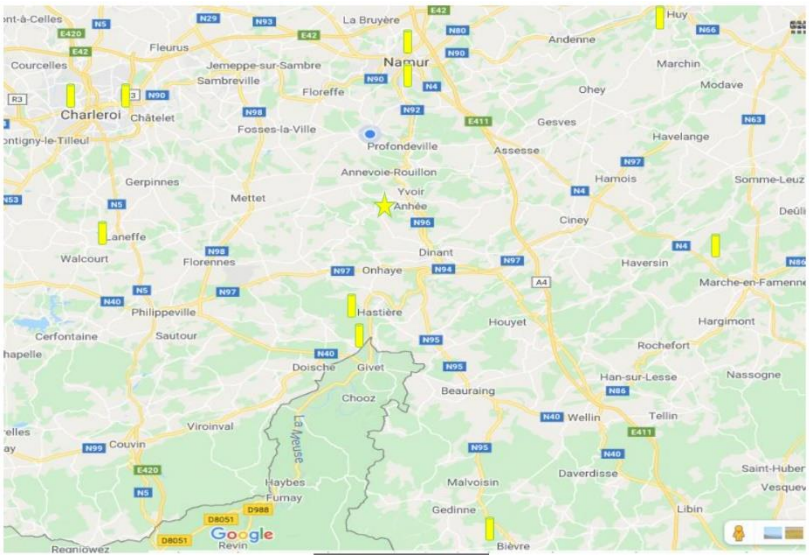

Les familles sont également sollicitées avant la rédaction des rapports et son systématiquement associées à ce que nous renvoyons de leur situation aux mandants.

Enfin, nous tentons toujours, autant que possible, d'intégrer la famille et ses dynamiques dans l'analyse des situations des jeunes que nous accompagnons. Le développement d'une vision systémique des difficultés des jeunes implique nécessairement le regard des familiers sur l'enfant et de l'équipe sur la structure familiale.

(3) La carte réseau partenaires thérapeutiques

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés, le SRG Haute-Pierre fait appel à différents partenaires, notamment pour les suivis thérapeutiques que nécessitent nos bénéficiaires. Des services de santé mentale, des thérapeutes privés ou encore des services tels que la Maison de la Parentalité à Anhée, sont sollicités pour fournir l'aide nécessaire à la bonne évolution des jeunes. Si nous privilégions une certaine proximité géographique par soucis d'économie, nous sommes également attentifs aux besoins différenciés de nos jeunes bénéficiaires. Le réseau dinantais au sens large permet un accès relativement large à différents types de spécialisations tels que des pédopsychiatres (CHU Dinant), des psychologues (privés, centre de santé mentale de Dinant) ou psychomotriciens relationnels.

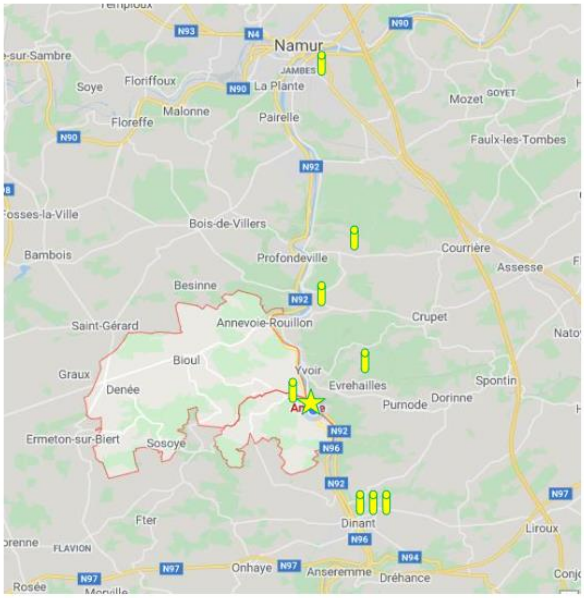

En fonction des besoins, des projets et des réseaux scolaire et familial des jeunes, des services extérieurs, plus éloignés, peuvent être sollicités. Ainsi, le Centre de Guidance de Charleroi ou le Service de Placement Familial de Mons font également partie de nos partenaires réguliers. Cela implique, là encore, un investissement non négligeable en termes de ressources humaines et matérielles.

(4) La carte réseau scolaire

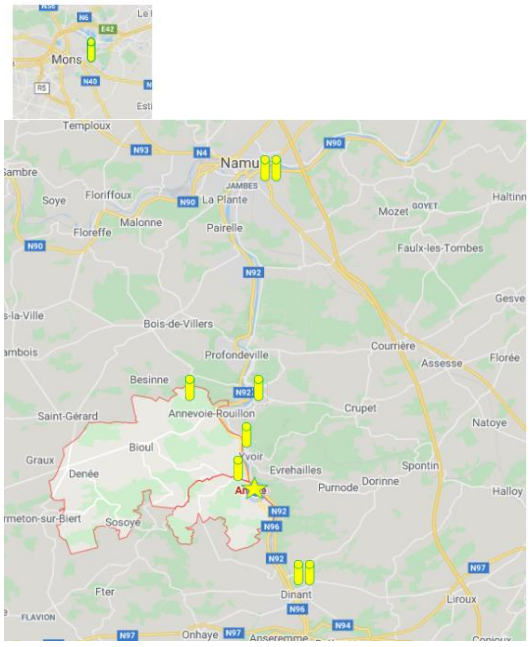

Le réseau des écoles fréquentées est, lui aussi, relativement étendu. En ce qui concerne les enfants de l'enseignement maternel et primaire, les écoles des environs sont sollicitées (Ecoles communales d'Annevoie et d'Anhée en 2019). Les établissements d'enseignement spécialisés, comme l'école Saint-Vincent d'Yvoir ou l'Institut Mariette Delahaut à Jambes, font également partie des partenaires. Enfin, au niveau de l'enseignement secondaire, les jeunes et leurs parents définissent le choix de l'école en fonction de leur projet scolaire et professionnel. Les écoles des régions Dinantaise et Namuroise de même que le collège de Godinne faisaient partie de nos partenaires en 2019.

c) Les points d'attention 2019

(1) « Peluche »

En juillet 2019, notre service a entamé une collaboration avec « Peluche ASBL ».

Peluche crée des rencontres simples où le plaisir du moment se mêle à la possibilité de grandir. Régulièrement, les « passagers » (enfants et adolescents hébergés en maisons d'accueil) ont la possibilité de s'inscrire à des activités animées par des « volontaires » encadrés par l'équipe Peluche. Le but de leurs actions est d'aider les « passagers » à prendre conscience de leurs ressources pour qu'ils deviennent demain des adultes autonomes, responsables et épanouis.

Partageant la même vision, c'est tout naturellement que nous nous sommes engagés auprès de cette ASBL afin de permettre à nos jeunes de vivre de bons moments hors du SRG (véritables bulles d'oxygène), à la rencontre d'autres jeunes et sous la bienveillance d'autres adultes. Cette année, 5 de nos jeunes ont pu participer à un atelier peinture, une sortie à Chevetogne, un après-midi dépassement de soi à Dinant Aventures, une initiation au patinage… Chaque activité ravit les enfants qui sont en demande de pouvoir se réinscrire la prochaine fois.

(2) LE PROJET ÉDUCATIF 2019

L'année 2019 fut marquée de la réécriture du Projet Educatif. A cette occasion, chaque procédure et moment fort de la vie du service ont été passés en revue et nous ont permis de nous projeter dans la réactualisation de certains points en sous-groupe de travail de manière transversale pour le SRG de Point-virgule.

Ces groupes de travail permettront pour les 2 années à venir d'échanger sur nos pratiques et nous enrichir du quotidien de l'autre équipe éducative. Les ateliers pédagogiques, formations et immersions dans d'autres SRG permettront également d'alimenter nos réflexions avec une prise de recul suffisante.

Le groupe de jeunes accompagné au sein du service Haute-Pierre a accueilli un nouveau jeune dans le courant de l'année 2019 et ce après le départ d'un jeune ayant atteint sa majorité.

A la suite de ce changement au sein du groupe et de la fin des travaux du nouveau bâtiment, nous avons réorganisé l'espace des chambres. Dans ce nouvel espace, nous avons installé un groupe de plus grands dans le but de travailler leur autonomie. Ils sont responsables de l'entretien et du rangement sous l'œil vigilent des éducateurs.

Cette extension permet également d'avoir des bureaux pour la coordinatrice et l'équipe psychosociale. L'équipe éducative profite également d'une salle de réunion adaptée. Ce même local est utilisé lors des visites famille. Son emplacement permet à ceux-ci et aux enfants de profiter d'un moment d'intimité, à l'écart des autres jeunes du service.

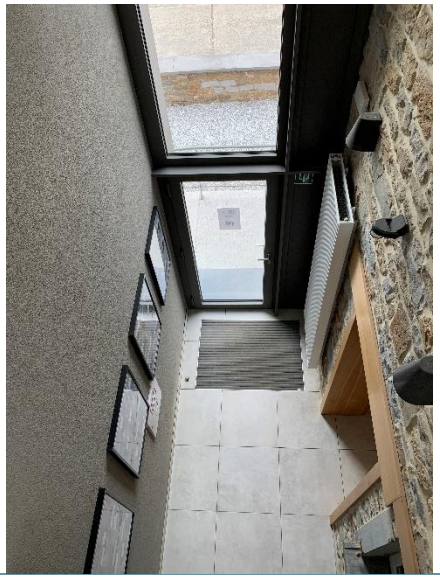

Un deuxième accès a été créé. Il permet d'accueillir les familiers lors des départ / retours des jeunes. Ce fonctionnement nous permet de créer un temps de transition et d'échange avec les jeunes et leur famille avant de rejoindre le groupe.

Au terme des travaux, les enfants et l'équipe ont organisé un petit remerciement pour Jacques, Jean-Marc et Bruno qui avaient fait partie, à travers les travaux, de leur quotidien.

(3) LE CAMP

Cette année, nous sommes partis avec le sourire et l'envie de passer une semaine à Vielsalm dans un état d'esprit « Carpe Diem ». Nous avons pu vivre des parenthèses de notre quotidien bien (trop) structuré où l'on a pu profiter d'activités dépaysantes telles que « Le sentier pieds nus » (parcours de 3km à la découverte de textures différentes avec nos pieds). Malgré le groupe nombreux et les différences d'âge, nous avons pu par moment réaliser des activités adaptées à leur âge et aux températures extérieures (plaine de jeux couverte, brocante, soirée papote...). Cela a pu être en partie réalisable grâce à la présence d'une étudiante qui faisait partie de l'aventure. Les sorties en groupe étaient agréables et se vivaient dans la bonne humeur (piscine, découverte des animaux en petit train...). Toujours dans la vision « vivre l'instant présent » et amener un peu de surprise, chaque jour, un jeune piochait le repas et ensemble ils se concertaient pour choisir un dessert, une soirée cinéma, karaoké... Tout était possible... Ou presque. Une semaine de camp ou plutôt de « vacances » bien remplies !

(4) LES DONS

Nous avons le plaisir de bénéficier de dons pour diverses activités ou des pass annuels. Par exemple, « Le Domaine de Chevetogne » et « l'île d'Yvoir » nous offrent la possibilité de profiter de leurs infrastructures tout au long de l'année afin de permettre aux jeunes de jouer, de découvrir et de s'amuser.

De manière plus ponctuelle, d'autres organisations nous ont offert la possibilité de nous rendre à Walibi, au Festival du Cirque de Namur, à la patinoire de Maredsous et à Pairi Daiza, le tout gratuitement. Ainsi qu'un partenariat avec les œuvres du Soir qui permettent, lors de la Saint-Nicolas, d'offrir une séance de cinéma au groupe au complet. Ces opportunités ont permis aux jeunes de vivre des moments empreints de joie. Une jeune a également eu la chance de participer à deux stages d'immersion en anglais "Tradanim". Ces derniers ont confirmé son attrait pour les langues.

En plus des dons liés aux activités, nous avons également la chance de recevoir des dons alimentaires. Ces dons, non périssables, sont récoltés et offerts entre autres par l'opération Arc-en-Ciel. En fin d'année, nous avons été contactés par le proxy Delhaize d'Anhée. Ce magasin nous offre des aliments à consommer le jour même, de la même manière que fonctionne l'application « To good to go ».

(5) LES TEMPS DE RÉFÉRENCE

Au sein du service Haute-Pierre, le travail de référence s'effectue systématiquement en binôme. Deux co-référents sont désignés par situation et ils remplissent ensemble les missions dévolues au rôle de référent. Ce fonctionnement apporte une certaine richesse en termes de regards croisés sur les situations, d'échanges, de disponibilité, mais cela peut également entrainer certaines difficultés, notamment organisationnelles (clarté du rôle de chacun, ajustements, dilution de responsabilité, nécessité de la concertation).

Dans le but de faciliter les ajustements, de favoriser une bonne communication entre les intervenants et d'assurer le bon suivi des jeunes que nous accompagnons, nous avons décidé de formaliser des temps de référence. Ceux-ci réunissent la coordinatrice du service, les membres du personnel psycho-social et les deux référents des situations évoquées.

La première phase a d'abord visé à faire s'échanger les éducateurs sur leur perception des rôles et fonctions des éducateurs référents. Comment perçoivent-ils leur mission et leur rôle de référent ? Comment organisent-ils spontanément la répartition des tâches à effectuer ? Comment assurent-ils un fil conducteur dans l'accompagnement du jeune ? Quelles sont leurs zones de concertations, formelles ou moins formelles ? A quelles difficultés font-ils face dans leur travail de référence ?

Une fois ces questions évoquées, des ajustements peuvent être décidés entre eux et mis en œuvre. Une deuxième phase de rencontre sera organisée dans le courant de l'année 2020. L'objectif est qu'une rencontre ait lieu 2 à 3 fois par an pour chaque binôme. Ces rencontres permettront alors d'évaluer l'efficacité et la pertinence des ajustements effectués et d'assurer le partage des informations et le bon fonctionnement du travail de référence.

(6) APPEL AUX BÉNÉVOLES

A l'aide d'un toute boîte, nous avons fait appel à des bénévoles, l'idée étant de nous soulager dans les trajets au quotidien et favoriser un contact extérieur entre un jeune et une personne ressource. Nous constatons que nous sommes souvent sur les routes, laissant seul notre collègue avec un grand groupe. Une aide extérieure serait précieuse. Malgré notre tentative de recherche, celle-ci s'est soldée par un échec. Par quel biais passer pour sensibiliser et accéder à certaines personnes bénévoles ? Actuellement, nous repensons notre manière de faire appel.

d) LES PROJETS 2020

Cette année, la mise en place du projet « plaine de jeux » est passée par trois étapes clés. Premièrement, nous avons demandé aux jeunes de pouvoir se projeter dans leur plaine de jeux « idéale », notamment via des échanges en groupe de jeunes, des dessins, des photos, mais aussi des visites dans d'autres plaines de jeux de la région.

Par la suite, l'équipe éducative a pu confronter sa vision à celle des jeunes en prenant en considération les besoins, les attentes mais aussi les réalités du terrain.

Actuellement, nous avons clôturé la mise en place de petites tirelires chez différents commerçants de la région. En demandant « l'Arrondis Solidaire », les clients peuvent contribuer à la collecte afin de venir financer à petite échelle notre projet. 2020 est, nous l'espérons, l'année qui verra naître notre « jardin aménagé ».

2. SECTION L'HORIZON

a) LES ACCOMPAGNEMENTS

(1) RÉPARTITION EN JOURS DES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS

X : Présence dans le service
5 : Accompagnement chez des familiers de courte durée (avec prise minimum de deux repas journaliers ; ces journées donnent lieu à une restitution des subsides liés aux charges alimentaires de l'enfant ou de l'adolescent)
3 : Camps organisés hors du service (camps scouts, stages avec hébergement…)
8 : Classes de dépaysement
M : Accompagnement des enfants et adolescents chez leurs familiers dans un projet de réintégration familiale
9 : Accompagnements d'adolescents à partir de 16 ans (moins par dérogation) dans un appartement supervisé, extérieur au service

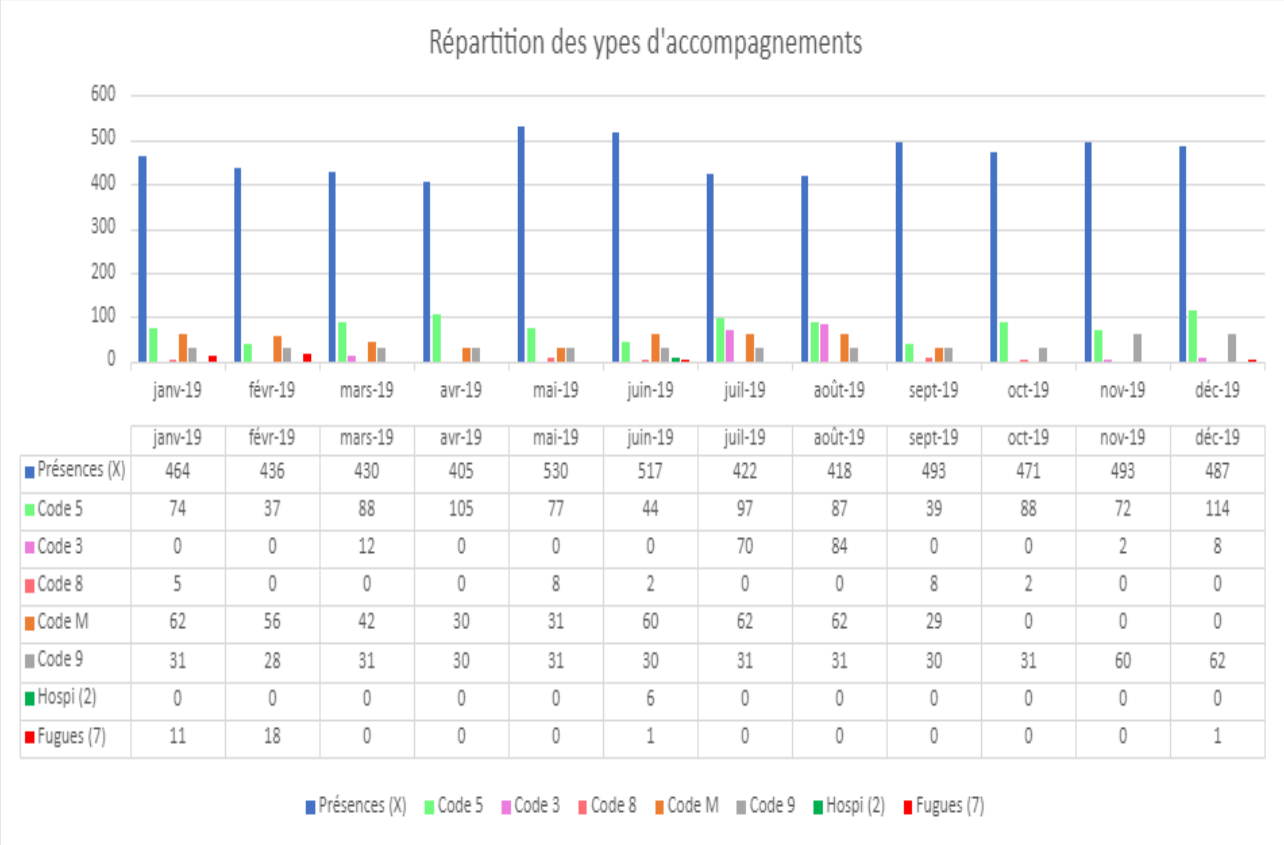

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Présences (X)	464	436	430	405	530	517	422	418	493	471	493	487
Code 5	74	37	88	105	77	44	97	87	39	88	72	114
Code 3	0	0	12	0	0	0	70	84	0	0	2	8
Code 8	5	0	0	0	8	2	0	0	8	2	0	0
Code M	62	56	42	30	31	60	62	62	29	0	0	0
Code 9	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	60	62
Hospi (2)	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0
Fugues (7)	11	18	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

(2) TAUX D'ACCOMPAGNEMENT

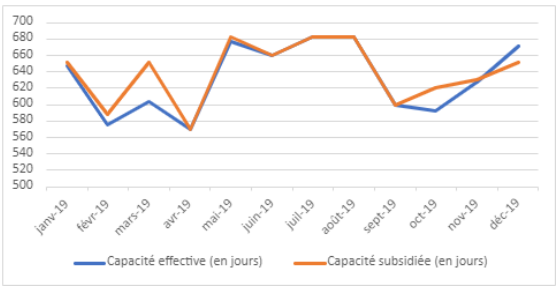

Avec un taux d'occupation de 90% nous répondons favorablement à nos conditions d'agrément. Lors de l'année 2019, nous avons accompagné quatre adolescents vers l'autonomie. Ces derniers nous ont été confiés alors qu'ils avaient près de 17 ans. La présence d'appartements supervisés contigus au service et la préparation à l'autonomie ont donc particulièrement été prisées. Ces grands adolescents étaient issus, pour la plupart, directement des milieux familiaux et les situations relationnelles étaient très conflictuelles.

Alors que le projet était clairement la mise en kot, en prenant en compte les paroles des jeunes et les accompagnants dans leurs réflexions, leurs hésitations et parfois leurs expérimentations, nous avons été amenés, en concertation avec eux et leurs proches, à les réhabiliter au sein de leur milieu familial ; ce qui nous fait parfois dire que la possibilité de prendre distance donne l'occasion d'envisager le rapprochement.

Lors de l'année 2019, six enfants sont donc sortis du service : quatre en réintégration familiale, un jeune qui a été réorienté à notre demande à la suite de périodes très importantes de fugue, de la consommation de stupéfiant et d'un fait qualifié d'infraction. Enfin, un autre jeune nous a quittés, ayant atteint sa majorité sans avoir construit un réel projet de vie.

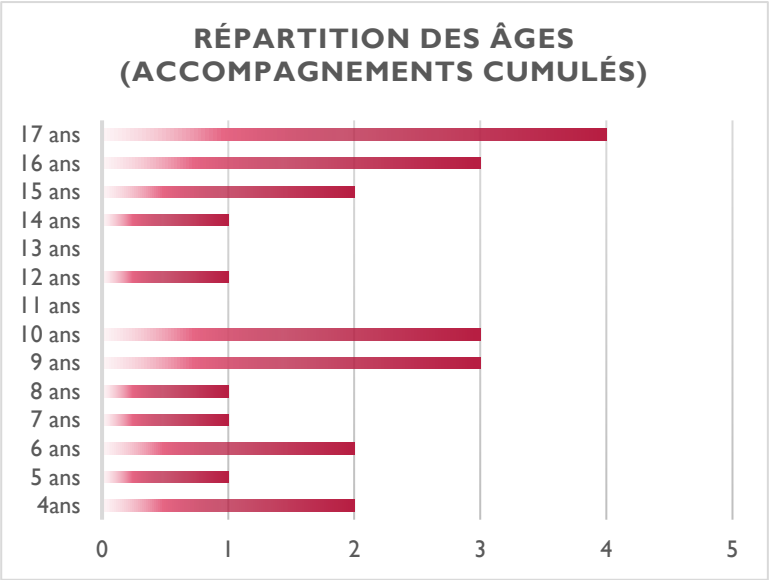

La spécificité du projet l'Horizon est de mettre à disposition des espaces et des accompagnements spécifiques à trois groupes d'âge : les enfants de 6 ans et moins, les adolescents de plus de 15 ans et les 7-14 ans. La présence d'outils spécifiques (Noziro et appartements de pré-autonomie) est un réel atout permettant à chacun de trouver des réponses à ses besoins. Cela a également l'avantage de minimiser l'impact du nombre d'accompagnements (21 enfants et adolescents).

b) Nos méthodes de travail

(1) Les Projets Educatifs Individualisés

En 2018, nous avions revisité la forme du Projet Educatif Individuel (PEI), avec l'objectif qu'il réponde mieux aux besoins de l'équipe éducative, et qu'il remplisse mieux sa fonction. En 2019, les PEI ont fait l'objet d'un effort d'investissement de la part de l'équipe. De manière structurelle, les PEI des jeunes sont parcourus en réunion d'équipe avec un roulement qui permet que chaque PEI soit revu collectivement au minimum tous les 2 mois. Cela complète l'utilisation quotidienne des PEI, à l'initiative des éducateurs.

(2) Les temps de référence

Nous avons instauré, en parallèle des réunions de coordination, des temps de référence. Des moments formels d'échange entre le coordinateur, le personnel psychosocial et l'éducateur référent permettent de faire le point sur les actions en cours pour chaque jeune (situation scolaire, rendez-vous avec les familiers, bilans de santé et traitements en cours, etc.). Cela permet de ne pas laisser passer les différentes actions à entreprendre pour la bonne évolution du jeune.

(3) Une pédagogie créative et accessible

L'équipe du service l'Horizon a également décidé de développer une certaine créativité quant aux activités pédagogiques proposées aux jeunes. L'objectif poursuivi est de se démarquer d'une logique consumériste et de privilégier les moments vécus et partagés. Ainsi, par exemple, des séances « cinéma » sont organisées au sein du siège social de l'ASBL Point-Virgule, dans la salle de projection.

De même, les activités extérieures sont, le plus souvent, des activités gratuites et l'environnement rural est exploité (randonnées, plaines de jeux ouvertes, parcs publics, etc.). L'aspect local est également mis en avant concernant l'ensemble des activités auxquelles les jeunes participent. La volonté de s'inscrire dans la vie du village se manifeste notamment par la participation de certains jeunes aux mouvements de jeunesse ou aux clubs de sport locaux. Enfin, la créativité est également mise au service des repères temporels et l'équipe accorde beaucoup d'importance à l'investissement du lieu de vie lors des différentes fêtes. Les décorations de Noël, d'Halloween, de Pâques ou encore l'aménagement de l'espace extérieur pendant les grandes vacances font office de marqueurs temporels pour l'ensemble des membres du service, jeunes comme adultes.

(4) Des moments pour être « ensemble »

Parmi ces marqueurs temporels, l'équipe a décidé d'ancrer dans le calendrier annuel 3 événements incontournables qui, eux aussi, rythment la vie du service. Ainsi, chaque année, en février, l'ensemble du personnel et des jeunes se rend au restaurant pour un moment festif. Cela permet à chacun de se voir dans des circonstances différentes et de porter un autre regard sur les uns et les autres. De même, la fin d'année scolaire est marquée par le barbecue de fin d'année qui a lieu chaque année le dernier vendredi du mois de juin et qui rassemble l'ensemble du personnel du service et les bénéficiaires. Il marque la transition entre la fin de l'année scolaire et le début des grandes vacances. Enfin, une journée de team-building est également organisée annuellement, en présence de tous les jeunes. Celle-ci consiste en une journée d'activités en dehors du service (randonnée, jeux de piste, etc.) et se termine par un repas tous ensemble. Elle est généralement organisée dans le courant du mois de septembre.

(5) Les camps

Autre repère temporel marquant le point culminant de l'été au sein du service : l'organisation des camps d'été. Chaque année, deux camps sont organisés par les éducateurs. Un regroupe les plus jeunes (2,5 – 7 ans), l'autre les aînés (7 – 18 ans). En 2019, le groupe des petits s'est rendu à Durbuy pour y séjourner 5 jours. Ce camp a été l'occasion pour les plus jeunes de découvrir d'autres horizons et de participer à des activités liées à la nature (randonnées, visites de ferme pédagogique, etc.).

Les grands, eux, se sont rendus à Bouillant, en Bourgogne, où ils ont pu pendant une semaine découvrir une région riche en activités diverses (randonnées, parcs aquatiques, sports et aventure). Ces camps sont l'occasion pour les jeunes d'expérimenter d'autres lieux de vie, de vivre selon d'autres règles et d'autres manières de voir le monde. Ils sont amenés, en guise de préparation au camp, à définir collectivement le contenu du voyage, le programme des activités ou encore les règles de vie au cours du séjour.

Un autre camp est également organisé annuellement pour une partie du groupe de bénéficiaires. Ce camp est organisé à l'initiative de l'ASBL « De livres en livres », laquelle est active au sein du service autour d'ateliers de lecture de livres, contes et histoires pour enfants. En 2019, 2 enfants se sont rendus au camp du 27 au 31 décembre.

(6) Les activités nées des expériences du service

Certains événements de la vie du foyer nous amènent à questionner nos pratiques, à les redéfinir et à mettre en place certaines actions concrètes que voici :

(a) L'ATELIER INTIMITÉ

Une délégation de l'équipe pluridisciplinaire a mis sur pied un atelier « intimité ». Cet atelier vise à animer des petits groupes d'échange, entre bénéficiaires, autour des questions relatives à la vie affective, intime et sexuelle, en ce compris les questions autour de la connaissance de soi et de l'intelligence émotionnelle. Ces ateliers ont lieu chaque mois et les groupes sont définis en fonction des catégories d'âge, les contenus étant adaptés à chaque groupe. Durant l'année 2019, le groupe des moyens a poursuivi le travail à raison d'une fois par mois. Le groupe des adolescents s'est éteint par suite du départ de deux des quatre jeunes concernés et le groupe des adolescentes s'est, lui aussi, arrêté en raison d'une inadéquation entre les demandes respectives des participantes. Pour le groupe des plus petits, des moments de lecture ont lieu chaque mercredi autour de thématiques comme les émotions, la connaissance de soi ou l'empathie.

(b) L'AUTORISATION DE REVOIR LES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT

Les projets, tels que définis lors de l'admission des jeunes, sont parfois voués à être radicalement revus, modifiés et à prendre des directions diamétralement opposées aux objectifs de départ. Ainsi, l'équipe du service l'Horizon se veut ouverte à tout type de changement, en prenant soin d'entendre la parole (ou l'action) du jeune et de ses familiers. Certains projets de mise en autonomie ont été réorientés vers des projets de réintégration familiale dans la famille élargie du jeune, ce qui a permis à ce dernier de trouver un nouvel équilibre, la situation répondant mieux à ses besoins. Cette veille active et cette écoute vis-à-vis du chemin choisi par les bénéficiaires nécessite une attention particulière et une ouverture d'esprit permanente.

(c) LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Enfin, nous avons également dans le courant de l'année 2019 fait appel à l'Unité de Psychopathologie Légale afin de solliciter un regard tiers sur les situations que nous rencontrions. Cet éclairage a permis à l'ensemble de l'équipe d'adapter au mieux son regard sur les jeunes que nous accompagnons, sur leurs comportements et d'ajuster en fonction nos pratiques éducatives afin d'accompagner au mieux chaque jeune avec ses forces et ses failles.

c) Les projets 2020

Au cours de l'année 2019, différents projets ont été mis sur pied, d'autres, initiés plus tôt, ont été concrétisés. Nos méthodes de travail ont continué d'être questionnées et adaptées, en fonction des besoins du public de bénéficiaires.

En 2020, deux grandes pistes d'action seront déployées : l'équipe souhaite développer et renforcer sa collaboration avec les acteurs locaux, tels que les clubs sportifs et les mouvements de jeunesse, en s'impliquant davantage dans leurs activités, en échangeant plus avec eux sur le vécu des jeunes que nous leur confions chaque semaine.

Aussi, les difficultés spécifiques rencontrées par certains jeunes nécessitent des soins, des suivis particuliers et malheureusement pas toujours accessibles au regard du cadre législatif en vigueur. C'est pourquoi l'ASBL souhaite mettre l'énergie à tenter de trouver des possibilités d'accès aux différentes thérapies alternatives telles que l'ostéopathie, l'équithérapie, l'art-thérapie, etc. Ces pratiques ne sont pas toujours conventionnées ni reconnues mais, pour autant, elles peuvent être particulièrement bénéfiques pour les jeunes que nous accompagnons.

B. SERVICE RÉSIDENTIEL SPÉCIALISÉ

La courte échelle, en tant que service résidentiel spécialisé a pour mission d'organiser l'accueil collectif de minimum 6 jeunes filles poursuivies pour un fait qualifié d'infraction et de minimum 5 jeunes filles en danger nécessitant une aide particulière et spécialisée eu égard à des comportements agressifs ou violents ou des problèmes psychologiques graves.

Le service contribue également à l'élaboration et à l'encadrement de projets d'aide pouvant être mis en œuvre à l'issue de l'accueil de la jeune par le service en vue de sa réintégration familiale ou d'un essai de vie en résidence autonome.

1. LA COURTE-ECHELLE

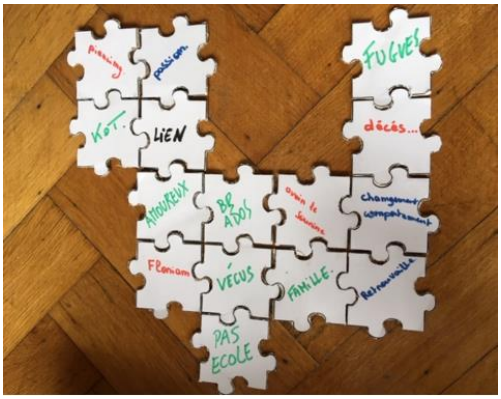

a) LES ACCOMPAGNEMENTS

La Courte-Echelle accueille et accompagne 11 jeunes filles aux vécus complexes et traumatiques. Du fait de leurs comportements, elles expriment les difficultés vécues, souvent guidées par leur colère ou leur désespoir. C'est pourquoi le service de l'aide à la jeunesse est clairement aux frontières entre son secteur et celui de la Santé Mentale et de l'AViQ. Le défi est de leur permettre de reprendre un minimum de confiance en ces adultes qui ne furent dans leur parcours que trop peu souvent des leviers de résilience.

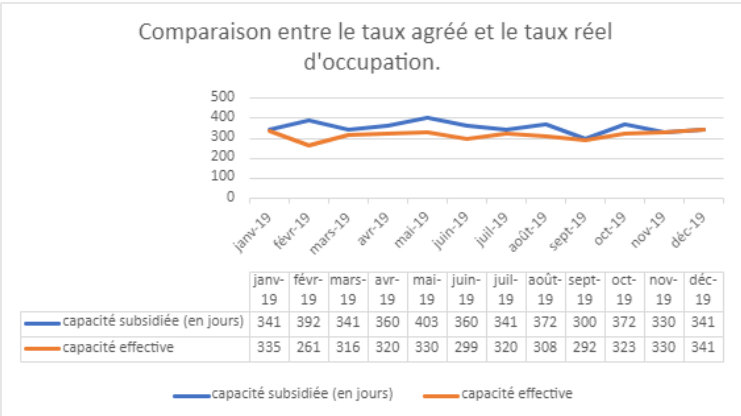

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
capacité subsidiée (en jours)	341	392	341	360	403	360	341	372	300	372	330	341
capacité effective	335	261	316	320	330	299	320	308	292	323	330	341

C'est pourquoi, au niveau des accompagnements, vous pourrez constater l'utilisation de l'ensemble des outils mis à disposition de l'équipe afin de soutenir le processus d'apprivoisement.

Doubles mandats, hospitalisations, fugues, sont beaucoup plus fréquents que dans des accompagnements en services résidentiels généralisés. La grande instabilité des jeunes filles a certes un impact sur le taux d'occupation du service et le « turnover ». En 2019, notre taux d'occupation a été de 89 %.

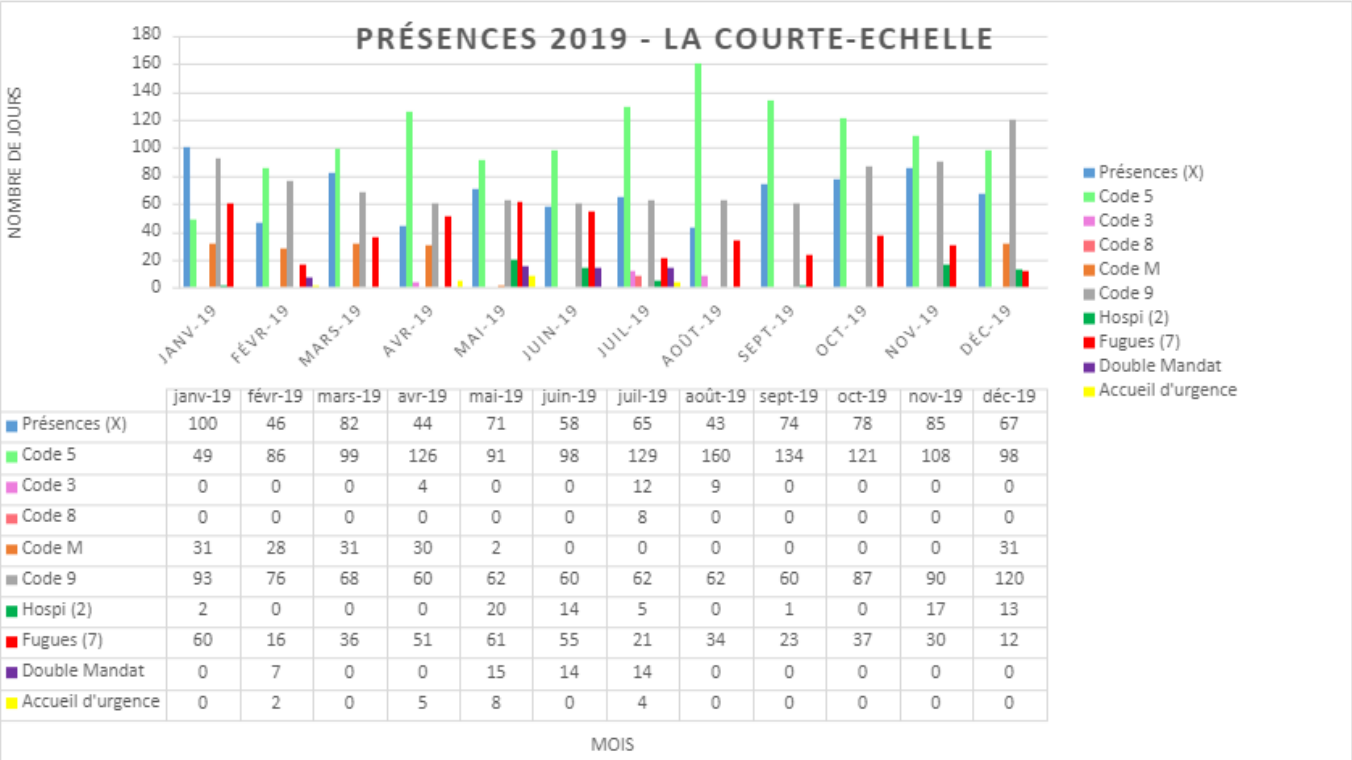

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Présences (X)	100	46	82	44	71	58	65	43	74	78	85	67
Code 5	49	86	99	126	91	98	129	160	134	121	108	98
Code 3	0	0	0	4	0	0	12	9	0	0	0	0
Code 8	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0
Code M	31	28	31	30	2	0	0	0	0	0	0	31
Code 9	93	76	68	60	62	60	62	62	60	87	90	120
Hospi (2)	2	0	0	0	20	14	5	0	1	0	17	13
Fugues (7)	60	16	36	51	61	55	21	34	23	37	30	12
Double Mandat	0	7	0	0	15	14	14	0	0	0	0	0
Accueil d'urgence	0	2	0	5	8	0	4	0	0	0	0	0

b) *Un nouvel agrément, un projet éducatif retravaillé en flux tendu*

SRS - La Courte Echelle (Namur, Dinant, Marche) s0960-01

Responsable: RALET Thierry 081/74.97.40 ou 0496/26.67.66 | Madame Fauveaux (directrice pédagogique) : 0496/26.67.55 | f.fauveaux@pointvirgule-asbl.be

Capacité FQI : 6 | Capacité totale: 11 | aji-i0960@cfwb.be

n°	IMAJ ok?	Mandat ok?	P.A.	Nom + Prénom (+Magistrat)	Matricule IMAJ	Type dossier	Type de PEC	Date de Début de PEC	Date de fin de PEC	Sexe	Date de naissance	âge du jeune	Date de Majorité	Commenti
1	x	x		[redacted]		FQI	Accompagnement (code M)	30-10-19	18-02-21	F		18a 3m 2j	11-05-20	iorité 2 mois via SAJ Nive
2	x	x				FQI	mise en autonomie par un SRS	15-07-19	07-06-21	F		18a 2m 6j	07-06-20	07/06/2(
3	x	x				FQI	Hébergement en SRS (CAS)	09-01-20	09-01-21	F		15a 8m 18j	23-11-22	
4	x	x				FQI	Hébergement en SRS (CAS)	11-06-20	13-03-21	F		16a 8m 13j	28-11-21	continuité du Double Ma
5	x	x				FQI	Hébergement en SRS (CAS)	01-07-20	01-07-21	F		15a 9m 25j	16-10-22	
6														
7						SPJ	Hébergement en SRS (CAS)	25-09-18	09-08-20	F		16a 1m 22j	22-06-22	probable code 9 avant 0
8						SPJ	mise en autonomie par un SRS	27-02-19	04-10-20	F		17a 10m 9j	04-10-20	
9						SPJ	Mise en autonomie par un SRS (CAS)	09-10-18	20-11-20	F		17a 8m 24j	20-11-20	code 9 depuis le 05/12/2
10						SPJ	Mise en autonomie par un SRS (CAS)	01-09-18	23-06-21	F		17a 1m 7j	06-07-21	
11														

Toutes les semaines à partir du…. L'administration de l'aide à la jeunesse nous demande de lui rapporter les différents suivis en cours ce qui en soit ne pose pas un problème. Ce qui cependant est plus délicat, est l'interdiction écrite (sur base d'un procès-verbal décisionnel de réunion) d'accueillir des jeunes filles issues de cadre protectionnel tant que le quota de 6 jeunes filles ayant commis de faits qualifiés d'infraction n'était pas atteint.

L'entrée en vigueur du nouveau Code de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse en janvier 2019 ne fut pas une révolution Copernicienne pour notre service car, depuis notre création en 2009, nous priorisons les admissions de jeunes FQI, sortant d'IPPJ. Néanmoins, notre situation géographique et la population que nous accueillons (des filles) nous met clairement en difficulté : nous avons depuis notre création toujours été majoritairement sollicités pour l'accompagnement de jeunes sous mesure protectionnelle (80 à 90 %) plutôt que FQI (10 à 20 % de nos situations).

L'orientation prise par le Code pour les anciens Centres d'Accueil Spécialisés, devenus Services Résidentiels Spécialisés, à mettre en place des quotas (minimum 50 % de FQI), bien qu'impactant peu notre méthodologie de travail, a suscité nombreux questionnements et inquiétudes au sein de la Courte-Echelle sur base de notre vécu antérieur.

Allons-nous arriver à recevoir prioritairement les 6 situations FQI au départ de nos arrondissements prioritaires alors que nous ne dépassions jamais les deux situations concomitantes auparavant ? Et, par rebonds, allons-nous devoir nous ouvrir à d'autres arrondissements si d'aventure nous n'arrivons pas à respecter les quotas qui nous sont imposés ? Ce ne sera que dans les années à venir que nous pourrons y apporter réponse.

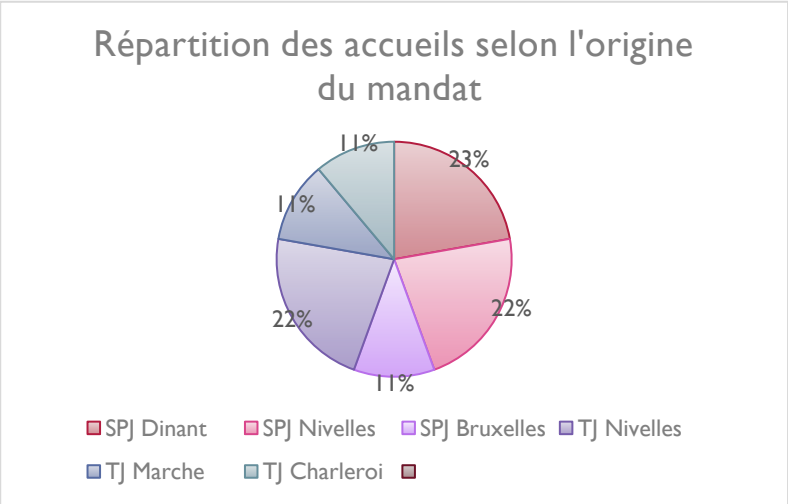

Pour l'heure et en lien avec l'angle d'approche de notre propos, 2019 fut donc une année de transition entre deux paradigmes. Les accompagnements en cours, essentiellement sous contrainte et avec une visée protectionnelle, se sont poursuivis, mettant en évidence différents questionnements, différentes problématiques qui seront développées ci-dessous tandis que la priorisation des jeunes FQI se mettait lentement en place.

Nous observons, pour ces jeunes filles nouvellement priorisées (au niveau législatif puisque dans nos pratiques, ces situations l'étaient déjà depuis 2009), que l'essentiel des demandes est venu des arrondissements non-prioritaires au regard de notre projet éducatif de service. Ces demandes d'accompagnement ont cependant été entendues au motif que les jeunes soit avaient un lieu d'accroche avec notre région géographique, soit nous permettaient une certaine réactivité, car elles évoluaient à proximité de notre zone d'intervention.

Un élément qui nécessite de notre part une continuelle réflexion est l'accompagnement des adolescentes vers l'autonomisation et au regard des cursus institutionnels et de désaffiliation des jeunes filles que nous sommes invités à accompagner, les outils pour donner accès à la mise en autonomie sont très importants. Pour nombre de jeunes filles, l'opportunité d'appartements de pré-autonomie auraient été un facteur facilitant.

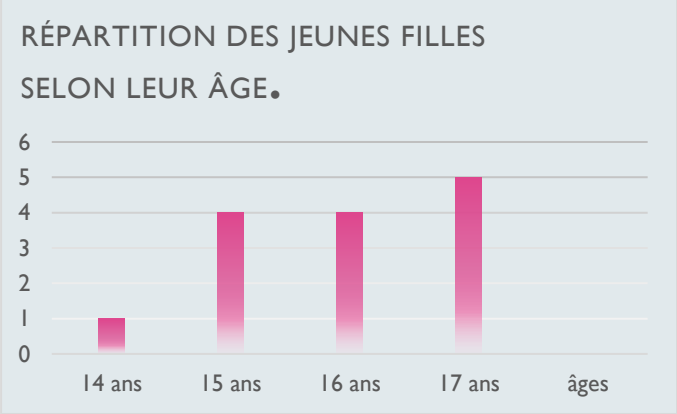

Convaincus que notre travail du lien comme moteur de changement, de mobilisation et de ré-affiliation est l'essence de notre accompagnement socio-éducatif, nous avons toujours défendu l'importance de celui-ci et de

notre réactivité ; concept qui ne peut pragmatiquement s'entendre qu'avec la proximité géographique entre la jeune, ses familiers, son réseau et notre service.

Nous confier des jeunes, aux parcours complexes, à la limite de la désaffiliation, n'a aucun sens si elles proviennent de zones géographiques trop lointaines, dans lesquelles nous ne disposons d'aucun relais ni réseau ou pour lesquelles nous ne pouvons (re)mobiliser les familiers.

Deux focus illustreront ce propos, via des angles d'approche différents, l'un au travers du Code 5 comme moyen d'affiliation - en lien avec le travail familial intensif que nous déployons autour de chaque situation et l'autre au travers de la précarité vécue en milieu rural – en lien avec la nécessité de bien connaître nos zones d'intervention en termes de ressources et services relais.

Le troisième focus présenté est en lien avec la typologie des situations rencontrées au sein desquelles nous observons une part croissante du volet santé mentale – limite psychiatrique – dans les problématiques à travailler. Certes, le concept de « problèmes psychologiques graves » tel qu'existant dans notre ancien Arrêté a toujours été rencontré dans nos accompagnements depuis notre création, la nouveauté résidant plutôt dans la prévalence croissante de « désirs morbides » accompagnés de passages à l'acte des jeunes qui nous sont confiées.

Nous n'avons pas encore assez de recul sur cette « nouveauté » pour y apporter une analyse fine et adéquate. Nous observons simplement qu'au quotidien, ce ne fut pas évident à gérer au niveau éducatif.

c) Nos méthodes de travail

(1) Focus 1 : le Code 5 comme outil d'affiliation

De base, le statut « administratif » Code 5 permet à une jeune à et ses familiers d'entretenir des liens dans leur cadre de vie initial sur du court temps et surtout d'expérimenter des moments positifs avec l'assurance d'un retour au service si d'aventure l'expérimentation se révèle négative, fragile ou hâtive. Autrement dit, le Code 5 offre un cadre sécurisant à la reprise de liens tant pour la jeune que pour ses familiers. C'est aussi un moyen de permettre aux parents de réaffirmer leurs compétences parentales, de (re)développer une assurance face à son enfant.

Dans certaines situations, nous nous sommes retrouvés dans une forme d'impasse éducative. Un hébergement à trop long terme peut parfois être contre-productif et devenir lui-même une difficulté à l'évolution du PEI de la jeune.

Durant l'année 2019, nous avons utilisé le Code 5 comme un support de transition à la stabilisation d'une jeune. En effet, la jeune fille, décrite comme un « enfant sauvage », fuguait régulièrement de notre service, se mettant gravement en danger. Son incapacité à l'époque à gérer sa frustration la mettait en conflits réguliers avec les

jeunes. La fugue était son échappatoire. Elle n'était plus en contact avec sa maman depuis des années, ayant comme repère familial une cousine et un tuteur (ex-beau-père) avec qui elle n'était également plus en contact.

Néanmoins, de retour sur le territoire Namurois, l'adolescente a repris contact avec sa maman chez qui elle atterrissait en fugue. Nous avons alors travaillé la relation mère-fille dans la clarté, demandant que la jeune puisse rester en Code 5 chez sa mère à l'autorité mandante le temps de consolider les liens, de travailler à la gestion de leurs émotions et à la préparation au logement autonome. Cette solution permettait ainsi de ne pas renvoyer la jeune fille dans l'errance et éviter ses mises en danger. La maman, pour des raisons administratives, ne pouvait héberger officiellement sa fille chez elle, un Code M ne pouvait donc se formaliser. Néanmoins, le lieu de vie était adapté et confortable.

Face à cette impasse, la prolongation du Code 5 fut la seule solution que nous pouvions mettre en œuvre, nous permettant ainsi de poursuivre notre travail d'accompagnement en préservant le lien. C'est à l'intérieur de ce Code 5 que nous avons pu apprivoiser la jeune fille, consolider des liens de collaboration et tendre vers l'apaisement car elle s'est alors permise de refaire confiance à l'adulte (à sa mère et à l'équipe de la Courte-Echelle). C'est en effet grâce à cet espace-temps que nous avons pu tendre vers la ré-affiliation pour finalement concrétiser un projet de vie en logement autonome, conjointement au travail relationnel mère-fille. Sans ce temps « Code 5 » prolongé, nous n'aurions pu apprivoiser la jeune ni diminuer ses mises en danger.

A la différence du Code M qui suppose la perte de la place en hébergement à la Courte-Echelle et d'une date limite à notre accompagnement (6 mois), le Code 5 prolongé évite l'écueil de la pression supplémentaire que peuvent ressentir la jeune et ses familiers.

Nous avons pu observer que cette expérience permettait une prise de risque dans l'accompagnement de la jeune par ses parents/familiers mais aussi pour les intervenants sociaux qui accompagnent la situation.

Le retour en famille a induit un accompagnement différent. En hébergement la jeune et ses familiers doivent s'adapter au mieux à nos codes et culture tandis que lors d'un retour en famille (Code 5 prolongé), la jeune et ses familiers peuvent à nouveau fonctionner avec leur propres codes et culture. In facto, c'est aux intervenants à s'adapter un minimum à la jeune et ses familiers. Nous avons observé que ce changement de fonctionnement permettait d'apaiser la jeune dans son opposition inerrante à un placement sous contrainte. Nous avions donc l'adhésion de la jeune et de sa famille à notre accompagnement.

De plus, il y a une ré-affiliation sociale de la jeune envers ses familiers tout comme une ré-affiliation de la cellule familiale avec les codes sociaux que nous représentons.

En conclusion, même si nous sommes un service résidentiel, nous utilisons pédagogiquement le Code 5 comme outil de (ré)affiliation familiale mais aussi sociale, scolaire...

(2) FOCUS 2 : PRÉCARITÉ ET RURALITÉ

Il n'est pas rare dans notre travail d'accompagnement socio-éducatif de rencontrer des familles qui connaissent des difficultés financières et/ou des logements parfois insalubres. Nous avons, avec le temps, pu développer un réseau de partenaires sur le territoire Namurois dans l'aide sociale contractuelle et non contractuelle afin que les parents puissent, en temps de période de difficultés sociales et financières, interpeller des aides de première ligne.

Au cours de l'année 2019, nous avons été confrontés à des difficultés très importantes aux niveaux financier et social dans une famille vivant dans une zone rurale.

La famille est d'origine flamande et le papa ne parle que peu le français. Il lui est donc complexe d'entamer des démarches, seul, pour régulariser sa situation administrative. La maman est souvent la personne de référence pour l'école, pour l'aspect médical, mutuelle, etc. Néanmoins, durant l'hiver 2019, la maman a connu un passage important de dépressivité et de dépendance alcoolique mettant à mal le système familial tant au niveau psychologique que social.

Plongée dans un petit village, éloigné de tout, cette famille a connu la détresse sociale : plus d'argent pour nourrir une famille de 7 enfants, une dégradation de la maison familiale, une impossibilité à trouver des soins pour la maman dans un délai raisonnable une fois qu'elle a accepté de se faire hospitaliser, un papa sans revenu où nous avons dû jouer le tiers pour qu'un RIS lui soit accordé, peu de relais pour assurer un suivi psychologique pour les enfants. Nous avons dû également, par moments, apporter à la famille des vivres, du matériel d'hygiène.

Nous avons tenté de trouver un réseau d'aide alimentaire dans cette région. Ce ne fut pas sans mal car il existe très peu de services et ce, tant pour l'aspect médical, psychologique, qu'au niveau des aides sociales.

Force est de constater que les milieux ruraux sont terriblement pauvres en services de relais, d'aide et d'orientation. Cet isolement social a donc aussi marqué notre travail socio-éducatif. Il est donc extrêmement complexe de travailler les objectifs d'un mandat reçu alors que les besoins primaires ne sont pas remplis ! La priorité était donc de permettre à cette famille de retrouver à minima une dignité de vie humaine, de sécurité de base, avant de travailler à la poursuite des objectifs de notre mandat.

Et c 'est dans ce sens également que le dossier de la jeune fille pour laquelle nous sommes mandatés n'a pas pu basculer en Code M et est resté, de longs mois durant, une mesure d'hébergement dans le cadre du Code 5. La précarité affective restait bancale certes, mais engluée dans une précarité sociale plus qu'alarmante.

De là s'en suivirent des questions de fond : est-ce le secteur de l'aide à la jeunesse qui doit venir pallier les manques d'un système social de première ligne ?

Alors que notre philosophie d'accompagnement et nos méthodes de travail se centrent sur la révélation des compétences familiales, pour autonomiser tout un chacun à être acteur de ses propres solutions, nous avons été forcés, au nom de la dignité humaine, d'aller à l'encontre de nos principes et offrir colis alimentaires, biens matériels sous le mandat reçu car cette situation de détresse sociale n'était prise en charge par aucun autre secteur que le nôtre, pour finir. Si l'on s'éloignait du lieu de vie des parents pour trouver des aides, les services de première ligne nous indiquaient qu'ils n'étaient pas compétents… Que faire d'autre alors que de veiller prioritairement aux besoins primaires d'une famille ? La question de la co-responsabilité est selon nous à questionner.

(3) Focus 3 : liens "houleux" entre médication et consommation et l'impact sur le travail éducatif

Cette année est marquée par l'accueil de plusieurs jeunes avec d'importants troubles psychologiques, ces dernières ayant un lourd suivi thérapeutique et médicamenteux. Ci-dessus, nous vous expliquions plusieurs cas de figure dans lesquelles l'administration de médicaments et en particulier de psychotropes nous pose question.

Il n'est pas rare que les jeunes soit refusent leur traitement, soit « stockent » ce dernier afin d'en ingérer en quantité importante, ou encore, ne prennent pas leur traitement régulièrement (en cas de fugue par exemple).

Lors de refus de prise de médicament par une jeune, bien que nous essayions de la conscientiser en rappelant qu'un pédopsychiatre a estimé que la médication prescrite lui était nécessaire et sur sa responsabilité à prendre soin d'elle, il n'en reste pas moins que souvent elle reste sur sa position.

Une jeune que nous avons accompagnée refusait régulièrement de prendre son traitement. Les conséquences pour cette dernière étaient observées comme suit : une agitation très peu contrôlable, une agressivité exacerbée (la jeune allant au contact physique avec l'éducateur), une instabilité émotionnelle (passait des rires aux larmes, de la douceur à l'agressivité…). Nous lui retrouvions ces comportements également lors de retours de fugues.

Dans une autre situation, nous avons été confrontés à une jeune qui simulait une ingestion correcte de son médicament et qui en réalité le stockait pour une assimilation d'une quantité importante par la suite. Pour cette jeune, nous avons appelé régulièrement le centre antipoison, les urgences et l'ambulance (plusieurs hospitalisations en urgence furent

nécessaires). Pour finir, nous n'avions aucune assurance qu'elle n'avait stocké et caché des médicaments. Nous étions constamment en « alerte ».

Dans l'autre sens, nous avons eu des adolescentes qui réclamaient systématiquement leur traitement. Dans les faits, nous pouvions administrer un médicament à la jeune fille à sa demande si celle-ci l'estimait nécessaire. C'est ainsi que nous avons constaté qu'une jeune qui, en tenant compte des difficultés que nous avons décrites ci-dessus, stockait et consommait pour se « shooter ».

En tant qu'éducateur, notre mission est pédagogique, éducative. Nous n'avons nullement les compétences thérapeutiques, médicales pour accompagner ces jeunes présentant de graves troubles psychologiques. Hormis notre vigilance et nos tentatives de conscientiser, de responsabiliser nos adolescentes, nous sommes bien démunis.

Ce sentiment d'impuissance est d'autant plus important lorsque ces dernières consomment en plus de leur médication.

Ici, nous nous sommes trouvés face à une jeune qui tentait de forcer la pharmacie avec violence afin de prendre son traitement que nous lui refusions parce qu'elle avait clairement consommé.

Face à des jeunes complètement « shootées », sans aucune idée de ce qu'elles ont pris et en quelle quantité, comment objectiver leur état afin de se positionner, face à l'administration ou non, par rapport au traitement ? Quels sont les risques ? Quelle est notre part de responsabilité ?

Une autre situation à laquelle nous devons régulièrement faire face : la consommation après administration du traitement. Dans ces circonstances, une jeune au sein d'un groupe s'est retrouvée complètement amorphe, sans réaction aux stimuli. L'éducateur a appelé les services d'urgence. L'adolescente fut hospitalisée.

Ou une jeune qui rentre dans le bureau sans autorisation et qui profite d'un moment où la pharmacie est ouverte (afin de prodiguer des soins à une autre jeune fille) pour accéder aux médicaments. Dans ce cas, l'éducateur a dû faire barrage physiquement afin d'empêcher l'adolescente de passer à l'action.

De façon récurrente, nous sommes face à des adolescentes qui, à la suite d'une consommation en plus de leur médication, n'ont aucune capacité de réflexion, de prise de conscience sur leur état. S'ensuivent des comportements violents ou de mise en danger de la jeune mais également de l'éducateur.

En conclusion, les situations de cette année furent bien compliquées dans la gestion au quotidien de l'administration médicamenteuse en lien avec une consommation sur fond de violence et mise en danger.

Dans ce contexte de conso et médication, nous sommes en garde constante, en « hypervigilance ». Dans quelle mesure n'entretenons-nous pas un renforcement psy chez nos jeunes ? Quelle est notre part de responsabilité ? Quel est le sens de notre accompagnement ?

Comment sortir de « l'accaparement de l'éducateur » par les jeunes ayant un grand besoin thérapeutique au détriment des autres adolescentes ? Comment pouvons-nous marquer nos limites professionnelles ?

L'omniprésence d'une médication lourde associée à une fragilité psychologique nous interpelle sur les besoins thérapeutiques de certaines jeunes et sur la place de notre accompagnement pédagogique. Où est la place de notre action pédagogique et éducative ? Quelle est notre légitimité ? Ces questions nées de notre pratique éducative, ou du moins apparaissant plus fréquemment au sein de celle-ci depuis fin 2018, nous avons décidé d'aborder entre autres ce lien consommation/médication durant le conseil éducatif de 2019 et de poursuivre notre réflexion et la mise en réseau du service en 2020.

d) Les points d'attention 2019

L'intrusion croissante de problématiques psychiatriques dans notre travail éducatif, avec ou sans conduites à risque, avec ou sans morbidité, nous a amenés à questionner nos limites éducatives, à redéfinir notre accompagnement et à réaffirmer le rôle de l'éducateur, référent ou pas.

La thématique du conseil éducatif 2019 s'est donc centrée à redéfinir le rôle du référent, ses besoins, sa fonction au sein d'une équipe pluridisciplinaire et comment le relais était assuré vers le reste de l'équipe.

La réflexion, nourrie par l'apport - la vision des jeunes quant à cette fonction, a abordé aussi toutes les zones d'influence, y compris d'accordage, avec les autres fonctions et les moments dans lesquels elle revêt toute son importance et sa spécificité. Dans cette optique, l'entretien d'accueil, la co-intervention, les ateliers quotidiens, l'accompagnement en logement autonome... furent autant de portes d'entrée en atelier pédagogique mensuel pour questionner, redéfinir, réaffirmer l'importance de l'éducatif face à la « montée en puissance » de la lecture psychologique des situations à gérer.

Ce questionnement quant à la place de l'éducateur fut si prégnant tout au long de l'année 2019, qu'en fin de celle-ci, l'équipe a sollicité la mise en place d'une supervision extérieure visant à redéfinir les rôles et fonctions de chacun et la question transversale de l'autorité comprise comme le pouvoir que les autres confèrent à la personne, à la fonction : qui décide de quoi au sein du service.

Demande entendue par la direction de l'ASBL et qui s'implémentera tout au long de l'année 2020.

e) Les projets 2020

Amorcée donc fin 2018 lors du conseil éducatif durant lequel nous nous penchions sur nos forces, nos faiblesses, les menaces et opportunités induites par la modification de notre environnement (l'arrivée du Code notamment), poursuivie en 2019 par la redéfinition de la fonction éducative, nous avons estimé que cette réflexion devrait se poursuivre en 2020 en lien avec la réécriture de notre projet éducatif de service.

Certes, nous avons dû ébaucher cette réécriture fin 2019 pour « coller » notre ancien projet pédagogique à la nouvelle grille proposée par l'Administration mais sans cependant nous réapproprier collectivement et pleinement notre vision de service.

2020 sera donc dédiée à cette démarche, avec la mise en place d'un atelier pédagogique mensuel centré sur cet objectif. Par ailleurs, divers soubresauts internes ont rendu criante la nécessité d'une supervision extérieure qui se mettra en place durant l'année.

Nous profiterons de cet accompagnement tant pour nous projeter dans une vision collective à 5 ans, pour (re)définir nos valeurs de service, évaluer nos outils pédagogiques mais aussi les fonctions spécifiques propres à la Courte-Echelle, à savoir la fonction de référente scolaire et celle de référente corporelle, toutes deux existantes depuis notre création et revendiquées comme spécificités propres à notre approche. Ces deux axes méritent donc aussi d'être évalués quant à leur pertinence et efficience pour notre public.

C. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

1. LE PAS : PROJET ACCOMPAGNEMENT SAMBREVILLE

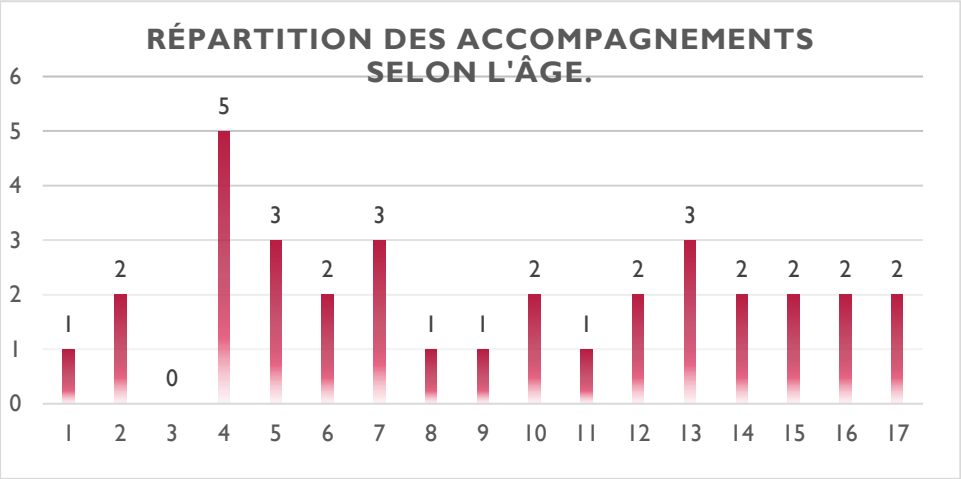

a) LES ACCOMPAGNEMENTS

En 2019, le service d'accompagnement a suivi 34 enfants répartis dans 18 familles. L'ensemble des mandats étaient des accompagnements en famille (et non des mises en autonomie).

Il n'y a pas de spécificité liée à l'âge.

La zone géographique desservie par le service est la Basse-Sambre. Les intervenants ont donc l'habitude de côtoyer des familles très précarisées nécessitant la mise en place de multiples soutiens sociaux. Le cadre de l'agrément du service d'accompagnements socio-éducatif est de 15 situations. La variabilité est très faible.

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Code M	813	715	841	758	810	828	840	841	900	881	803	825
Code 9	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de situations	16	15	17	16	15	16	15	15	19	18	18	18
Nombre de jours	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
Nombre de jeunes	28	27	30	30	27	30	27	28	37	33	31	29

b) LES POINTS D'ATTENTION 2019

En 2019, notre équipe a poursuivi le travail basé sur la co-élaboration des objectifs et des rapports. Dans cette optique, notre équipe s'est formée au Développement du Pouvoir d'Agir, l'objectif étant de favoriser cette approche auprès de l'équipe et des familles.

Comme nous l'avions prévu, le projet d'intervision a été mis en place avec d'autres SASE de la région de Namur. Des rencontres régulières ont été réalisées. Chaque SASE présentant une situation anonymisée autour de laquelle le groupe échange avec une optique de favoriser le Développement du Pouvoir d'Agir des jeunes et des familles et d'ouvrir le champ des possibles dans nos accompagnements. Un échange au sujet des « outils pédagogiques » a également eu lieu lors de ces rencontres. Après une évaluation qui a eu lieu au mois d'octobre, nous avons décidé de poursuivre ce travail qui permet également de faire émerger des thèmes de formations que nous pourrions organiser en commun.

Nous poursuivons le développement du travail en réseau par l'intermédiaire de rencontres et d'échanges avec des partenaires connus ou nouveaux.

Tout au long de l'année, notre équipe est restée particulièrement attentive à la (re)création du lien entre enfants et personnes signifiantes pour eux. Cette attention particulière est à présent reconnue par les mandants (SAJ et SPJ) qui s'adressent spécifiquement à notre service lorsque la situation demande ce type de démarche.

Cette année a été également l'occasion de réécrire le projet éducatif du service, de l'actualiser et de penser à la mise en pratique du nouveau Code.

c) Les projets 2020

Evaluation de notre travail de co-élaboration en se focalisant cette année sur le travail réalisé entre les mandants et notre service (ou comment devenir des tuteurs de résilience)

Pour rappel, notre travail se base sur la co-élaboration entre les partenaires d'une situation : les jeunes et la famille, le mandant et notre service. Cette année, nous nous pencherons sur l'évaluation de cette approche et plus particulièrement sur l'aspect service/mandant.

Cette évaluation a pour but d'avoir une rétroaction positive au niveau des jeunes et de leur famille en visant une plus grande congruence entre les actions menées par les différents services de l'Aide à la Jeunesse et les bénéficiaires.

Cette évaluation a également pour but de pérenniser une collaboration future entre la famille et le mandant en favorisant le fait que les personnes concernées se réapproprient leur parcours au sein de l'Aide à la Jeunesse.

Nous nous engageons à poursuivre la formation continue notamment au travers de la formation concernant les violences conjugales, leur impact et le travail à réaliser.

Nous continuerons les intervisions avec les autres SASE.

III. Projets d'Innovation Sociale

A. Un service mobile financé par Viva for Live et Cyrys

1. Effet Plume

a) Projet « Effet Plume » : accompagner des enfants et des adultes à travers leur relation

Le projet est constitué d'une équipe mobile qui intervient à la demande des familles et des jeunes, à leur domicile ou dans tout lieu d'accueil. Elle peut également organiser les rencontres dans des locaux mis à disposition par nos partenaires. Elle propose une expérimentation de techniques psychocorporelles au service du lien entre l'enfant et une personne importante pour lui.

Elle s'adresse prioritairement à des enfants et des adolescents et à leurs proches.

Ce projet d'innovation sociale a reçu un financement ponctuel de l'opération Viva for Live et un financement complémentaire issu de Cyrys pour les suivis implantés sur les communes autour de Dinant. Afin de mettre en évidence son réel impact, une grille d'analyse a été construite par les référentes corporelles. Cela a le mérite de mettre à jour les objectifs poursuivis et d'organiser l'évaluation du projet selon des critères clairs.

B. LA MAISON SOLIDAIRE, UN PROJET QUI SE CONSTRUIT EN COLLECTIF

1. PETIT RÉCAPITULATIF

2014 2015-2016 2017 2018

Achat bâtiment	Présentation, choix, orientation	Construction théorique projet	Etude de faisabilité du projet	Premières idées naissantes

Le 1er avril 2015, Saint-Vincent achète la maison du curé/dentiste qui se trouve en face du bâtiment administratif de l'INDL. Un premier brainstorming a lieu au niveau du personnel quant à sa destination.

L'idée d'une maison pour jeunes filles enceintes est née. Cette idée a trouvé son origine au départ d'expériences vécues par les services d'hébergement et à leurs difficultés à concilier leur volonté de poursuivre leur accompagnement en hébergement tout en respectant le choix des jeunes filles d'être de futures mères.

En septembre 2015, souhaitant approfondir la faisabilité de ce projet, un groupe de pilotage du projet s'est constitué.

Une étude de faisabilité a donc été réalisée pour connaitre l'adéquation entre les envies, les rêves et les besoins réels sur le territoire. Pour rappel, cette étude avait été présentée au CA du 23 mars 2016.

Au terme de cette étude de faisabilité, nous relevons qu'un projet exclusivement destiné à des jeunes filles enceintes ne répondait qu'à un besoin infime sur le territoire de Namur, vu le nombre peu élevé de jeunes.

De plus, en approfondissant l'étude en contactant des services de première ligne qui accueillent ce type de demande (centre de planning, CPAS, SAJ…), un besoin de logement pour ces jeunes n'est pas prioritaire.

Enfin, en calculant le coût en termes de ressources humaines, matérielles et financières pour la mise en œuvre de cette « nouvelle institution », ce projet n'est pas réaliste au niveau financier.

Face à ce constat, la destination d'un bâtiment exclusivement destiné à ce public n'avait pas beaucoup de sens.

2. RÉORIENTATION DU PROJET

Le groupe projet a donc continué son investigation afin que le projet réponde au mieux à un besoin du territoire géographique. Des contacts avec les acteurs locaux, dont le CPAS, ont été pris à cet effet.

Au terme des deux années de réflexion, d'investigation et d'analyse, le bâtiment se situant en face du siège social de INDL (ancienne maison du curé/du dentiste) pourrait être affecté à des logements à destination de personnes à faible revenu (personnes bénéficiant d'allocations de remplacement et/ou de revenus). Par personnes à faible revenu, nous entendons des jeunes vivant en kot, des personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale, des personnes bénéficiant de la GRAPA…

Outre l'accès à un logement décent à un prix abordable, nous visons, à travers ce projet, un objectif de cohésion sociale en accord avec la vision institutionnelle. En fixant cet objectif, le projet vise à favoriser :

- L'intégration des individus ;
- Leur attachement au groupe et leur participation à la vie sociale ;
- La lutte contre les inégalités ;
- Le partage de mêmes valeurs et règles de vie qui sont acceptées par chacun.

Soulignons qu'une expérience similaire a été mise en place par le CPAS de Profondeville ou la cohabitation entre les personnes a été une réelle ressource pour les locataires. Le résultat était optimal à condition d'avoir un accompagnement social des locataires. Notons que cet accompagnement pourrait être pris en charge par le CPAS sous cette législature 2018.

Ce projet répond à plusieurs besoins confirmés à savoir à :

- La crise du logement actuelle. Pour rappel, selon la journée d'étude réalisée par le l'union des villes et communes de Wallonie, il y aurait en 2040, 80% de personnes isolées et de couples monoparentaux en plus. Elle montre aussi que 90% de la population aura plus de 60 ans.
- Trouver un logement décent à un prix raisonnable n'est pas facile. À ce loyer, il faut ajouter les factures liées aux consommations (eau, électricité et surtout chauffage). Pour une part des bas et moyens revenus, cette dépense peut équivaloir à 2/3 des revenus.
- Une demande du CPAS de Profondeville qui est en manque de logement de type « social » (nombre élevé de demandes et normes de la Région wallonne non respectées).

- Une demande des services de l'Aide à Jeunesse qui ont des difficultés à trouver un kot décent à un prix abordable pour les mises en autonomie des jeunes.

3. OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET

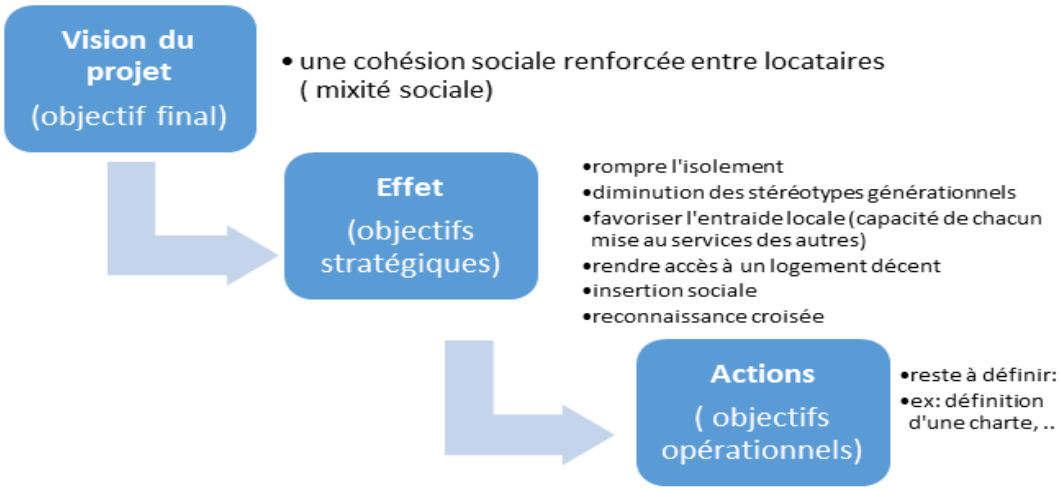

En 2019, le projet formalise la collaboration entre les ASBL Saint-Vincent et Point-virgule. Avec la collaboration de l'AIS et l'implication professionnelle de Madame Véronique Massaux, architecte, le projet se concrétisera. La demande de permis d'urbanisme sera transmise par Monsieur Colin Debongnie, directeur de l'ASBL Saint Vincent.

4. CONCRÈTEMENT

- **Logement 1** intitulé 'Maison '3 chambres , soit l'aménagement de la partie droite du bâti existant comprenant les pièces de vie au rez-de-chaussée , deux chambres au 1er étage et une troisième chambre au second étage sous toiture .

L'aménagement proposé rencontre les exigences en matière de salubrité de superficies .
Des baies doivent cependant être créées pour chambres 1 et 2 , salle-de-bain ainsi que 2 velux pour chambre 3 .
en variante , une baie pourrait être percée dans la maçonnerie du pignon Sud .

- **Logement 2** intitulé 'Appartement ' 3 chambres , soit l'aménagement de la partie gauche du bâti comprenant les pièces de vie au rez-de-chaussée , deux chambres au 1er niveau et 1 chambre au second étage .

La superficie de la chambre 3 pourrait être agrandie jusque la ferme de charpente existante de manière à aménager plus confortablement la pièce , soit une profondeur de 4,60 m.
Deux velux sont projetés en toiture ;
en variante , une baie pourrait être percée dans la maçonnerie du pignon Nord .

Les espaces de rangement sont réduits et se composent essentiellement d'un espace dressing au second étage .

- **Logement 3** intitulé 'Appartement ' 1 chambre , soit l'aménagement de la partie arrière du bâti comprenant les pièces de vie au 1er étage et 1 chambre au 2ème niveau .

La chambre projetée au second niveau se trouve sous le volume de la toiture inclinée et dispose d'une hauteur d de 2 ,00 m que sur une largeur de 1,30 m sur la longueur de 4 ,15 m .De ce fait , cet espace ne permet pas un aménagement adéquat pour une chambre de deux personnes .

Il est proposé de rehausser le volume de toiture sur cet espace chambre .
Ceci consiste à la réalisation d'une ossature bois avec une toiture plate .

- **Logement 4** intitulé studio ' , soit l'aménagement de la partie arrière du bâti au rez de chaussée .